

## ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES

27 mai 2023 | 9 h 30 – 11 h (HE)

Réunion hybride : Halifax Marriott Harbourfront, Halifax (Nouvelle-Écosse) | Zoom

Se reporter au [Règlement administratif](#)

1.	<b>Ouverture de la réunion et présentations</b> – K. Baig, présidente 2022-2023, Ingénieurs Canada	
2.	<b>Adoption de l'ordre du jour</b> – K. Baig <i>QUE l'ordre du jour de l'assemblée soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.</i>	
3.	<b>Approbation du procès-verbal</b> – K. Baig (pages 2 à 5) <i>QUE le procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 28 mai 2022 soit approuvé.</i>	
4.	<b>Comptes rendus de 2022</b> – G. McDonald et A. Arenja (pages 6 à 62) 4.1 Rapport annuel d'Ingénieurs Canada 4.2 Rapport annuel de rendement stratégique 4.3 États financiers audités	
5.	<b>Désignation des auditeurs</b> – A. Arenja (pages 63 à 64) <i>Que Raymond Chabot Grant Thornton soit nommé comme expert-comptable chargé d'auditer les comptes d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2023.</i>	
6.	<b>Cotisation par personne pour 2025</b> – A. Arenja (pages 65 à 66) <i>QUE la cotisation par personne pour 2025 demeure à 8 \$ par inscrit.</i>	
7.	<b>Modification du Règlement administratif</b> – D. Pothier (page 67 à 76) <i>(a) QUE le terme « Majorité des 2/3-60 % » à l'article 1.1 du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada soit supprimée et remplacée par ce qui suit :</i> <i>« Majorité des 3/4 » signifie qu'une résolution est approuvée par au moins les trois quarts des membres votants ».</i> <i>(b) ET QUE toutes les références à la « Majorité des 2/3-60 % » à l'alinéa 2.1(m) et au paragraphe 3.4(2) du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada soient remplacées par le terme « Majorité des 3/4 ».</i>	
8.	<b>Élection des administrateurs et administratrices</b> – K. Baig (pages 77 à 78) <i>QUE la nomination des administrateurs et administratrices suivants soit approuvée pour les mandats indiqués ci-dessous :</i>	
	<b>Nom de l'administrateur/ administratrice</b>	<b>Province/Territoire</b>
	Tim Joseph (administrateur actuel)	Alberta
	Heather Kennedy	Alberta
	Sudhir Jha (administrateur actuel)	Territoires du Nord-Ouest et Nunavut
	Nancy Hill (administratrice actuelle)	Ontario
	Tim Kirkby	Ontario
	Sophie Larivière-Mantha	Québec
	Menelika Bekolo Mekomba	Québec
	Nicolas Turgeon (administrateur actuel)	Québec
9.	<b>Prochaine assemblée annuelle des membres</b> • 25 mai 2024 (Winnipeg, Manitoba)	
10.	<b>Clôture</b>	

**Procès-verbal provisoire de la 187<sup>e</sup> assemblée annuelle des membres (AAM)**

28 mai 2022 – De 9 h 30 à 11 h (HE)

Réunion hybride

En personne : Hôtel Sheraton, Toronto (Ontario)

En mode virtuel : sur Zoom

<b>Membres présents :</b>	
APEGA – L. Doig, présidente AIGNB – M. Paul-Elias, présidente APEGGS – J. Desjarlais, président Engineers & Geoscientists BC – M. Adams, mandataire Engineers Geoscientists MB – A. Silk, président Engineers Nova Scotia – D. McLean, président	Engineers PEI – C. McQuillan, président Engineers Yukon – K. Hogan, présidente NAPEG – S. Jha, mandataire OIQ – K. Baig, présidente PEGNL – W. O'Keefe, président PEO – N. Colucci, président
<b>Administrateurs et administratrices de 2021-2022 présents :</b>	
D. Chui, président de 2021-2022, PEO K. Baig, présidente élue de 2021-2022, OIQ J. Boudreau, présidente sortante 2021-2022, AIGNB A. Anderson, Engineers Yukon A. Arenja, PEO N. Avila, APEGA E. Barber, APEGGS A. Baril, OIQ M. Belletête, OIQ G. Connolly, Engineers PEI A. English, Engineers & Geoscientists BC	N. Hill, PEO S. Jha, NAPEG T. Joseph, APEGA D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO D. Spracklin-Reid, PEGNL M. Sterling, PEO N. Turgeon, OIQ M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia
<b>Candidats administrateurs et administratrices présents :</b>	
C. Bellini, président sortant, PEO C. Cumming, Engineers Nova Scotia	M. Rose, présidente, AIGNB J. Van der Put, APEGA
<b>Observateurs présents :</b>	
K. Ansdell, Géoscientifiques Canada J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL L. Daborn, chef de la direction, AIGNB F. George, président, BCCAG S. Grant, TD Assurance D. Jayas, ancien président d'Ingénieurs Canada K. King, directrice générale, Engineers Yukon P. Klink, vice-présidente, BCAPG G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB	J. Landrigan, directeur général et registraire, PEI M. A. Hodges, vice-présidente, BCCAG P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia V. McCormick, directeur général et registraire, NAPEG S. Holmes, directrice générale, APEGGS M. Milligan, ABET J. Nagendran, chef de la direction et registraire, APEGA H. Yang, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC J. Zuccon, registraire, PEO
<b>Membres du personnel présents :</b>	
R. Gauthier, adjointe de direction B. Gibson, gestionnaire, Communications C. Mash, administratrice de la gouvernance G. McDonald, chef de la direction R. Melsom, gestionnaire, BCCAG D. Menard, directeur, Finances A. Murphy-Dow, coordonnatrice de la gouvernance	M. Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires J. Sendrowicz, spécialiste en planification, événements et conduite du changement E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale H. Theelen, directrice, Planification stratégique et Excellence organisationnelle M. Warken, gestionnaire, BCAPG

## **1. Ouverture de la réunion et présentations**

D. Chui ouvre l'assemblée annuelle des membres (AAM) à 9 h 32 (HE). Il accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral. Les membres d'IC, les administrateurs et administratrices du conseil et les chefs de direction sont présentés.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été distribué à l'avance.

### ***Motion des membres 2022-05-1D***

***Présentée et appuyée***

***QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.***

***Adoptée***

## **3. Approbation du procès-verbal**

Le procès-verbal a été distribué à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

### ***Motion des membres 2022-05-2D***

***Présentée et appuyée***

***QUE le procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 29 mai 2021 soit approuvé.***

***Adoptée***

## **4. Rapports de 2021**

G. McDonald présente les rapports annuels, distribués à l'avance avec le cahier de travail.

### **4.1. Rapport annuel d'Ingénieurs Canada**

Aucune discussion n'a lieu.

### **4.2. Rapport annuel de rendement stratégique**

Aucune discussion n'a lieu.

### **4.3 États financiers audités**

N. Hill, présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), présente les documents qui ont été distribués à l'avance. Aucune discussion n'a lieu.

## **5. Nomination des auditeurs**

N. Hill présente le point de l'ordre du jour portant sur la nomination des auditeurs. On précise que la prochaine demande de propositions (DP) pour ce travail sera lancée en 2023, dans l'intention de sélectionner des auditeurs pour un autre mandat de cinq ans.

### ***Motion des membres 2022-05-3D***

***Présentée et appuyée***

***QUE KPMG LLP soit nommé comme expert-comptable chargé d'auditer les comptes d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2022.***

***Adoptée***

## **6. Cotisation par personne pour 2024**

N. Hill présente la recommandation concernant le montant de la cotisation par personne. Les commentaires suivants sont formulés :

- Engineers Nova Scotia est préoccupé par la dépendance croissante d'Ingénieurs Canada des revenus d'affinité. Étant donné que la recommandation de réduire la cotisation par personne est dans l'intérêt

supérieur des membres de cette association, celle-ci appuie toutefois la motion visant à réduire la cotisation par personne à 8 \$ par inscrit.

- Au sujet de la recommandation relative à la cotisation par personne, on précise l'avoir élaborée en utilisant les projections des revenus et des dépenses jusqu'en 2024 pour s'assurer que le changement proposé est durable. Ces projections prudentes ne tiennent pas compte des revenus qu'IC recevrait si PEO continuait de ne pas participer au programme d'affinité. De plus, on confirme que des catégories des fonds de réserve affectés sont consacrées à la gestion des risques.
- Engineers Geoscientists Manitoba soulève des préoccupations semblables à celles d'Engineers Nova Scotia en ce qui concerne la dépendance à l'égard des revenus d'affinité, soulignant plus particulièrement que chaque inscrit reçoit des services d'une valeur de 46 \$, alors que sa cotisation n'est que de 8 \$, ce qui ne constitue pas un modèle durable.

***Motion des membres 2022-05-4D***

***Présentée et appuyée***

***QUE la cotisation par personne pour 2024 demeure à 8 \$ par inscrit.***

***Adoptée***

**7. Modification du Règlement administratif**

M. Wrinch présente une modification mineure visant à préciser la définition du terme « Inscrit ». Aucune question n'est soulevée.

***Motion des membres 2022-05-5D***

***Présentée et appuyée***

***QUE l'article 1.1 du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada soit modifié comme suit :***

***1.1 « Inscrit » désigne une personne inscrite à titre de membre au 31 décembre, à l'exception des candidats, et des étudiants et des personnes inscrites uniquement en tant que géoscientifiques ou géoscientifiques stagiaires.***

***Adoptée***

**8. Taille du conseil d'Ingénieurs Canada**

D. McLean amorce la discussion sur la taille du conseil et demande un vote enregistré sur la question. Les commentaires suivants sont formulés :

- G. McDonald confirme que le travail des comités et des groupes de travail pourra se poursuivre avec un conseil réduit à seize (16) membres, mais qu'il faudra probablement aussi réduire le nombre de membres des groupes de travail et des comités. Il précise également que le plan présenté dans le rapport est conçu pour réduire la taille du conseil par attrition et que, compte tenu des départs connus, il est possible de réaliser la réduction proposée d'ici 2025, chaque administrateur et administratrice terminant son mandat.
- Engineers Nova Scotia fait remarquer que, même si l'association est consciente que certains membres s'opposent à cette motion, la principale raison de la présenter est de clore la question et de s'assurer qu'elle est traitée de manière approfondie.
- L'OIQ est d'accord pour dire qu'un conseil plus petit peut être plus efficace, et ajoute que ses préoccupations concernant cette décision sont liées à d'autres aspects de la gouvernance qui doivent être améliorés. Plus précisément, lorsque le Comité sur la gouvernance a initialement mené la discussion sur la taille du conseil, certains membres du comité ont eu l'impression que la décision de réduire la taille du conseil avait été prise avant même que la discussion n'ait lieu. À la suite de ces délibérations, l'OIQ estime que la proposition initiale n'a pas été présentée correctement et souhaite que les

administrateurs et administratrices et les membres s'efforcent dans l'avenir d'en arriver à un accord unanime sur la question.

**Motion des membres 2022-05-6D**

**Présentée et appuyée**

**Que la taille du conseil d'Ingénieurs Canada soit réduite à 16 membres, de la façon proposée par le Comité sur la gouvernance dans son Rapport au sujet de la taille du conseil de mai 2020, la réduction devant prendre effet en mai 2025.**

**Motion rejetée, votes enregistrés :**

APEGA – L. Doig, présidente	Pour
AIGNB – M. Paul-Elias, présidente	Pour
APEGS – J. Desjarlais, président	Pour
Engineers & Geoscientists BC – M. Adams, mandataire	Pour
Engineers Geoscientists MB – A. Silk, président	Pour
Engineers Nova Scotia – D. McLean, président	Pour
Engineers PEI – C. McQuillan, président	Pour
Engineers Yukon – K. Hogan, présidente	Pour
NAPEG – S. Jha, mandataire	Pour
OIQ – K. Baig, présidente	Contre
PEGNL – W. O'Keefe, président	Pour
PEO – N. Colucci, Président	Contre

**9. Élection des administrateurs et administratrices**

D. Chui présente la liste de candidats figurant à l'ordre du jour. Aucune question n'est soulevée.

**Motion des membres 2022-05-7D**

**Présentée et appuyée**

**QUE les administratrices et administrateurs suivants soient approuvés pour les mandats indiqués ci-dessous :**

<b>Nom de l'administrateur/ administratrice</b>	<b>Province/Territoire</b>	<b>Mandat</b>
<b>John Van der Put</b>	<b>Alberta</b>	<b>2022-2025</b>
<b>Michael Wrinch</b>	<b>Colombie-Britannique</b>	<b>2022-2025</b>
<b>Marlo Rose</b>	<b>Nouveau-Brunswick</b>	<b>2022-2025</b>
<b>Crysta Cumming</b>	<b>Nouvelle-Écosse</b>	<b>2022-2025</b>
<b>Christian Bellini</b>	<b>Ontario</b>	<b>2022-2025</b>
<b>Kathy Baig</b>	<b>Québec</b>	<b>2022-2024</b>

**Adoptée**

**10. Prochaine assemblée annuelle des membres**

La prochaine AAM est prévue le 27 mai 2023, à Halifax (N.-É.).

**11. Clôture**

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 10 h 43 (HE).

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport annuel d'Ingénieurs Canada et Rapport annuel de rendement stratégique		4.1 et 4.2
Objet :	Recevoir le Rapport annuel d'Ingénieurs Canada et le Rapport annuel de rendement stratégique 2022	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

### Contexte

- Il est habituel pour les sociétés et organisations de soumettre à leurs membres, lors de leur assemblée annuelle, des exemplaires de leur rapport annuel, à titre d'information.

### État d'avancement

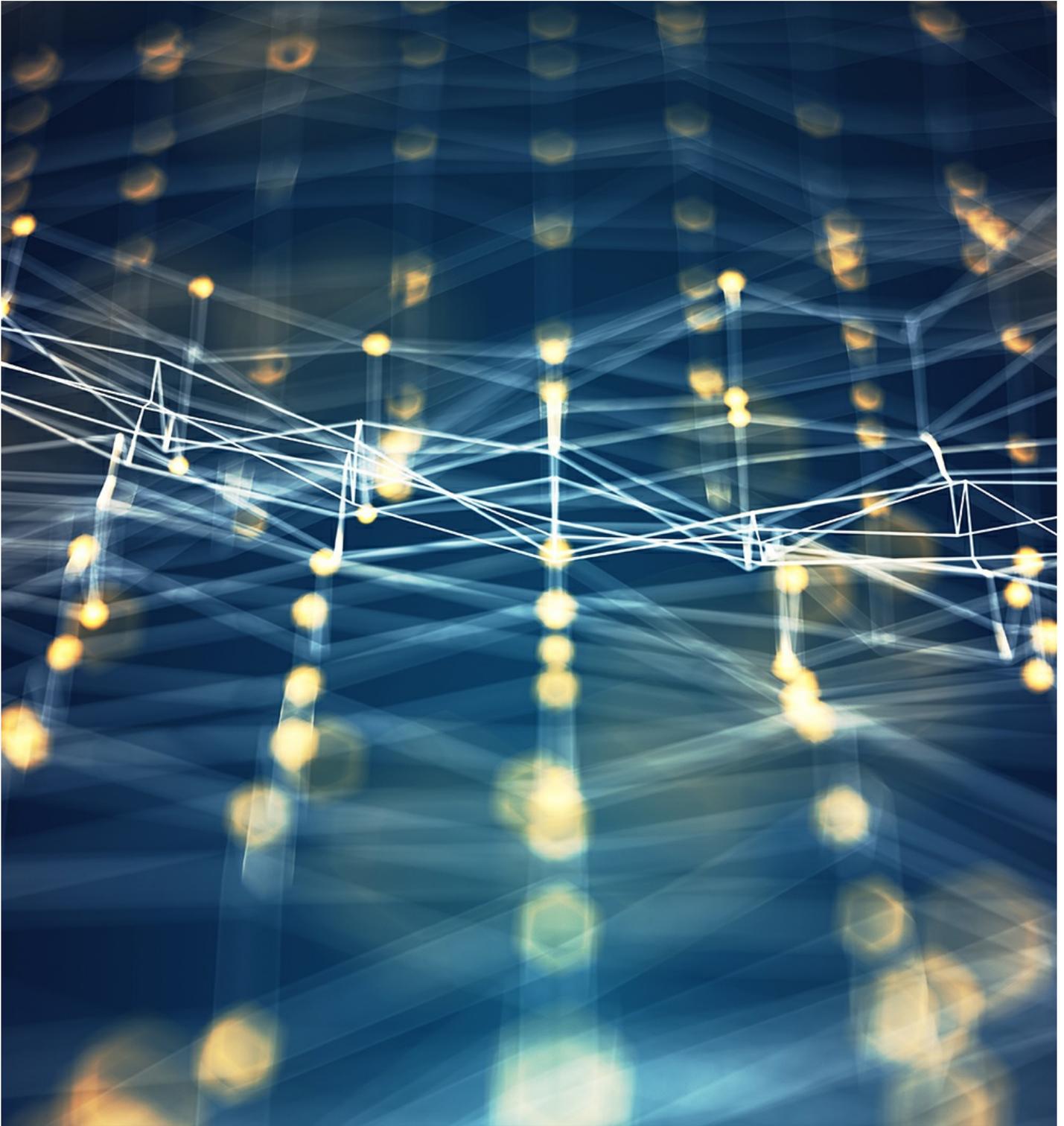
- Le Rapport annuel d'Ingénieurs Canada (le « Rapport annuel ») est un document destiné au public qui fait le point sur les travaux opérationnels et stratégiques réalisés en 2022.
- Le Rapport annuel de rendement stratégique expose comment le conseil d'Ingénieurs Canada et ses subordonnés directs progressent dans la réalisation des résultats et des objectifs définis dans le Plan stratégique 2022-2024. Lors de sa réunion de février 2023, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé le Rapport annuel de rendement stratégique 2022 en vue de sa distribution aux membres, à titre d'information, à l'assemblée annuelle des membres (AAM) de 2023.

### Prochaines étapes

- Le Rapport annuel sera communiqué aux publics cibles d'Ingénieurs Canada par le biais du bulletin *Parlons génie* et au moyen de promotion sur les réseaux sociaux.

### Annexes

- **Annexe 1** : Rapport annuel
- **Annexe 2** : Rapport annuel de rendement stratégique



# Rapport annuel 2022



## Mot de la présidente



Alors que nous terminons la première année de notre plan stratégique 2022-2024, j'éprouve un sentiment de grande réalisation lorsque je réfléchis au travail accompli par Ingénieurs Canada. En 2022, nos priorités stratégiques étaient axées sur ce qui compte le plus : l'équité, la diversité et l'inclusion, l'avenir du génie, l'agrément des ingénieurs, le renforcement de la confiance et de la valeur du permis d'exercice ainsi que la collaboration nationale. Je ne saurais être plus fière des réalisations du personnel d'Ingénieurs Canada et de notre communauté de bénévoles.

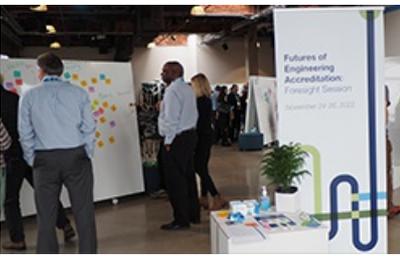
Nous continuons d'accorder la priorité à l'édification d'une profession d'ingénieur plus diversifiée, plus équitable et plus inclusive, particulièrement en renforçant nos connaissances. En collaboration avec Géoscientifiques Canada et Engineers and Geoscientists British Columbia, nous avons mis sur pied une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusivité (EDI) pour les ingénieurs et les géoscientifiques : un cours de connaissances fondamentales en ligne et à rythme libre pour perfectionner ses compétences en matière de comportement inclusif et d'intelligence culturelle et émotionnelle. De plus, parmi les recherches et les rapports publiés par Ingénieurs Canada cette année, mentionnons Inclusion des Autochtones en génie, Rapport sur la vérité et la réconciliation dans la formation en génie et, en collaboration avec notre comité consultatif autochtone, une mise à jour de notre guide sur la reconnaissance des territoires ancestraux. Et, par l'entremise de nos organismes de réglementation, Ingénieurs Canada offre également la formation Les 4 saisons de la réconciliation aux ingénieurs, qui cherche à contribuer à la réconciliation et à s'assurer que les connaissances fondamentales sur les peuples, les histoires et les communautés autochtones restent accessibles.

Alors que le monde autour de nous évolue rapidement, les attentes des ingénieurs ne cessent de croître. Des progrès technologiques à la mise en place de nouvelles pratiques d'enseignement, le génie se transforme. Ayant conscience de ces changements émergents, nous avons consacré une priorité stratégique à l'examen du système d'agrément actuel avec l'expertise de la communauté des ingénieurs. En plus des nombreuses réalisations dans le cadre de cette priorité stratégique décrites dans le présent rapport, Ingénieurs Canada a organisé une activité à l'intention parties prenantes pour ce projet, à laquelle ont participé plus de 70 personnes du milieu du génie. Les personnes participantes se sont penchées sur les changements émergents et ont examiné globalement la profession d'ingénieur, formulant des perspectives et des constatations pertinentes pour les questions de recherche du projet.

Comme les innovations les plus récentes sont au cœur des préoccupations, une collaboration et une harmonisation à l'échelle nationale sont plus que jamais nécessaires. Dans une lettre signée par tous les organismes de réglementation du génie au Canada, Ingénieurs Canada a exprimé son accord sur l'usage erroné du titre « ingénieur en logiciel » et des titres connexes au Canada. La lettre, également mise en lumière par les médias grand public, a constitué une occasion de sensibilisation et d'information au sujet des règlements existants et des risques pour la sécurité publique.

En 2022, nous avons également préparé le terrain pour une campagne nationale de marketing qui vise à sensibiliser le public, les diplômés en génie, les ingénieurs stagiaires et les employeurs à la diversité au sein de la profession, à la richesse du génie aussi bien dans les disciplines nouvelles que traditionnelles, et à la valeur du permis d'exercice. Ce travail se fait en collaboration avec les organismes de réglementation et conjointement avec une agence de marketing. La préparation du lancement de la première étape de la campagne est en cours et se déroulera partout au Canada en 2023.

Ce fut une année remarquable qui a mieux positionné Ingénieurs Canada dans sa mission de faire progresser le génie partout au pays. Pendant cette période, mon mandat de présidente a été pour moi à la fois un honneur et une grande responsabilité. Je me réjouis de voir les retombées de ce que nous avons semé aujourd'hui sur l'état actuel et l'avenir de la profession.



Priorité stratégique 1.1 : Examiner et valider le but et la portée de l'agrément



Priorité stratégique 1.2 : Renforcer la collaboration et l'harmonisation



Priorité stratégique 1.3 : Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie



Priorité stratégique 2.1 : Accélérer l'initiative 30 en 30



Priorité stratégique 2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice



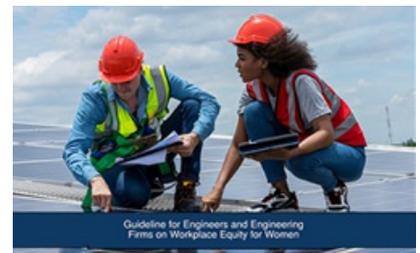
Priorité stratégique 3.1 : Maintenir notre engagement envers l'excellence



Objectif fondamental 1 : Agrément



Objectif fondamental 2 : Relations avec les organismes de réglementation



Objectif fondamental 3 : Services et outils



Objectif fondamental 4 : Programmes nationaux



Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral



Objectif fondamental 6 : Suivi, recherches et conseils



Objectif fondamental 7 : Mobilité internationale



Objectif fondamental 8 : Promotion et rayonnement



Objectif fondamental 9 : Diversité et inclusion



Objectif fondamental 10 : Protection des marques officielles



États financiers

## Priorité stratégique 1.1 : Examiner et valider le but et la portée de l'agrément

Ingénieurs Canada entreprend un examen fondamental de son système d'agrément. À l'appui de cette priorité stratégique, nous examinons les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs, la collaboration avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice et, le cas échéant, de mettre à jour le but de l'agrément. On trouvera davantage d'information sur cette priorité stratégique dans le site Avenir de l'agrément en génie.



Au cours de la première partie du projet, des comités de bénévoles ont été mis sur pied pour guider l'élaboration de chaque phase. En 2021, un exercice d'analyse comparative a été effectué entre notre système d'agrément et d'autres systèmes d'agrément des ingénieurs à l'international ainsi qu'avec les systèmes d'agrément d'autres professions réglementées au Canada. Un atelier a été organisé en janvier avec des membres des organismes de réglementation et du corps professoral pour discuter des pratiques actuelles et nouvelles de l'enseignement du génie au Canada; de plus, un rapport de recherche sur le même sujet a été publié plus tard au cours du trimestre. Les rapports sur l'analyse comparative et les pratiques émergentes sont accessibles à l'adresse <https://engineeringfutures.ca/fr/reports-materials>.

Une activité de prospective stratégique a eu lieu les 24 et 25 novembre 2022. Cet événement a réuni des membres des organismes de réglementation, des membres du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG), des doyens, des professeurs, des étudiants, des ingénieurs stagiaires, des ingénieurs et des personnes qui travaillent avec des ingénieurs. Ensemble, les membres de ce groupe diversifié ont examiné la profession d'ingénieur de façon holistique, ont anticipé les changements émergents et ont commencé à cerner les incidences qu'auront ces changements sur le système d'agrément et l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice du génie. Le groupe y est parvenu en tenant compte de ce que l'ingénieur.e de demain devrait faire et des compétences qu'il ou elle devrait posséder. Un journal complet de l'événement est accessible à l'adresse <https://engineeringfutures.ca/fr/reports-materials>.

En 2023, Ingénieurs Canada réunira environ 90 personnes pour participer à des exercices de simulation afin de concevoir, de mettre à l'essai et d'évaluer des concepts concernant les exigences de formation nécessaires à l'obtention du permis d'exercice et le but de l'agrément. Nous mènerons également des consultations en personne avec les organismes de réglementation, Doyens et doyennes d'ingénierie Canada et d'autres parties prenantes au sujet de l'agrément et des exigences de formation nécessaires à l'obtention du permis d'exercice. D'ici 2024, nous prévoyons présenter au Conseil d'Ingénieurs Canada un document sur la voie à suivre qui recommande les prochaines étapes pour le système canadien d'agrément des ingénieurs et les processus de délivrance de permis d'exercice connexes.

## Priorité stratégique 1.2 : Renforcer la collaboration et l'harmonisation

Nous avons fait de la définition de la collaboration et de l'harmonisation des exigences, des pratiques et des processus entre les secteurs de compétence provinciaux et territoriaux une priorité stratégique. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons avec les organismes de réglementation du génie afin de comprendre les obstacles et les facteurs de réussite menant à l'harmonisation, ainsi que pour comprendre leurs besoins et leurs contraintes en ce qui a trait à la collaboration et à l'harmonisation de la réglementation. Si les organismes de réglementation parviennent à un consensus, nous faciliterons l'adoption d'un accord national établissant les principes d'une harmonisation pancanadienne et les domaines qu'elle visera.



Cette année, les organismes de réglementation ont été consultés sur les leçons tirées des initiatives passées. Nous avons cartographié les pouvoirs législatifs et en avons communiqué les résultats aux groupes de responsables nationaux pertinents afin de déterminer les domaines possibles de collaboration et d'harmonisation. Nous avons également rédigé un énoncé de position sur la collaboration et l'harmonisation en matière de réglementation en plus d'avoir travaillé avec des consultants à la mise au point d'un plan de consultation pancanadien pour nous assurer d'entendre le point de vue des organismes de réglementation du génie sur ces sujets.

En 2023, nous tiendrons des consultations avec chaque organisme de réglementation pour mieux comprendre le point de vue de chacun, puis nous organiserons un atelier national avec tous les organismes de réglementation pour leur donner l'occasion d'établir une vision commune de la collaboration et de l'harmonisation. Si cette vision est appuyée par tous les organismes de réglementation, nous rédigerons un énoncé de collaboration. Au cours des dernières étapes du projet, nous demanderons à tous les organismes de réglementation de signer cet énoncé, puis nous demanderons au Groupe des chefs de la direction de choisir un premier secteur à harmoniser.

## Priorité stratégique 1.3 : Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie

Bien que la réglementation du génie relève de la compétence des provinces et des territoires, nous appuyons leurs efforts en fournissant aux organismes de réglementation des renseignements sur les incidences à long terme de l'exercice du génie dans les nouveaux domaines et un cadre pour l'évaluation des obligations professionnelles et éthiques. Nos travaux permettent aux organismes de réglementation de renseigner les titulaires de permis sur certains nouveaux domaines d'exercice et de continuer de les réglementer plus efficacement.

Nous nous attelons à la rédaction d'un document de recherche sur le génie énergétique et nous faisons la promotion du rôle des ingénieurs dans les domaines émergents au moyen des énoncés de position nationaux déjà publiés.



L'an prochain, nous publierons notre premier document de recherche et commencerons à travailler à un deuxième dans un domaine d'exercice choisi par les organismes de réglementation. Nous rédigerons également un énoncé de position national sur le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines de l'exercice du génie.

## Priorité stratégique 2.1 : Accélérer l'initiative 30 en 30

À l'appui de l'objectif national d'atteindre une proportion de 30 % des ingénieurs nouvellement agréés qui s'identifient comme des femmes d'ici 2030, Ingénieurs Canada renforce l'élan national en réitérant son engagement et en déployant encore davantage d'efforts dans ce nouveau plan stratégique. Cette année, nous avons tenu une conférence nationale virtuelle pour favoriser les discussions nationales sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans la profession d'ingénieur. Nous avons également établi des partenariats avec des organismes de réglementation pour renforcer la capacité en matière d'EDI à l'échelle nationale. Nous continuons de publier notre bulletin mensuel 30 en 30, et nous en élargissons l'accès, de notre réseau des champions au grand public. Nous avons terminé la stratégie de mobilisation des employeurs axée sur les organismes de réglementation et, en collaboration avec Géoscientifiques Canada, nous avons mis à jour le document « Gérer les transitions : Avant, pendant et après le congé. »



En collaboration avec Géoscientifiques Canada et Engineers and Geoscientists British Columbia, nous avons mis sur pied une formation sur l'EDI pour les ingénieurs et les géoscientifiques (disponible en anglais seulement): un cours de connaissances fondamentales en ligne et à rythme libre destiné à perfectionner ses compétences en matière de comportement inclusif et d'intelligence culturelle et émotionnelle.

L'an prochain, nous tiendrons notre Conférence 30 en 30 avec des séances en ligne et notre premier Sommet sur le leadership des employeurs en personne dès le 24 mai 2023. Nous continuerons également à diffuser des renseignements dans tout le pays et à maintenir nos partenariats avec les organismes de réglementation et les employeurs. Enfin, nous élaborerons une stratégie pour les employeurs.

## Priorité stratégique 2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice

Nous souhaitons rehausser le profil du génie à l'échelle nationale et familiariser le public, le gouvernement et les futurs ingénieurs avec l'importance du permis d'exercice et de notre cadre de réglementation. Bien que le public connaisse la profession d'ingénieur et lui accorde sa confiance, nous avons l'occasion de promouvoir, au moyen d'une campagne nationale de marketing, l'incidence du génie sur le bien-être de la société, l'économie et l'environnement.



Cette année, nous avons formé un groupe consultatif composé de membres du personnel des organismes de réglementation afin de fournir des conseils spécialisés sur l'élaboration d'une stratégie de projet et de produits livrables, et de transmettre les connaissances et les résultats de recherche pour améliorer la qualité des produits livrables et les résultats de ce projet.

Nous avons mené des recherches pour cerner les lacunes et déterminer comment les combler. Nous avons également dévoilé des façons de communiquer avec les ingénieurs stagiaires et les personnes diplômées en génie pour les encourager à devenir titulaires de permis. Enfin, nous avons rédigé des messages clés sur la valeur du permis d'exercice et établi les objectifs, la stratégie, le ciblage du public et le plan des communications médiatiques pour notre future campagne de marketing nationale.

Au printemps de 2023, nous lancerons notre campagne de marketing dans tout le pays. Nous entamerons également notre stratégie de rayonnement auprès des ingénieurs stagiaires et des diplômés en génie.

## Priorité stratégique 3.1 : Maintenir notre engagement envers l'excellence

Cette priorité vise à soutenir nos efforts collectifs visant à nous améliorer au profit de notre personnel, de nos bénévoles, des organismes de réglementation et de nos clients. En 2021, Ingénieurs Canada a obtenu l'agrément de niveau Or d'Excellence Canada. Des processus et des procédures sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre pour appuyer notre culture d'excellence. Nous avons également cerné et mis en œuvre des pistes d'amélioration continue pour l'innovation, les clients et la gestion des bénévoles.



En 2024, nous prévoyons soumettre notre candidature pour recevoir l'agrément de niveau Platine d'Excellence Canada.

## Objectif fondamental 1 : Agrément

Ingénieurs Canada agréé les programmes canadiens de premier cycle en génie au nom des organismes de réglementation. Il y a actuellement 300 programmes de génie agréés, répartis dans 44 établissements d'enseignement supérieur du Canada. Les diplômés qui obtiennent un diplôme d'un programme de génie agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie répondent aux exigences de formation universitaire requises pour obtenir un permis d'exercice auprès des organismes de réglementation du génie du Canada. Depuis 2010, environ 750 personnes ont participé à une visite d'agrément à titre de président de l'équipe des visites, de vice-président, de visiteur du programme ou de visiteur général.



En 2022, les décisions en matière d'agrément se sont poursuivies malgré la pandémie. Sept visites d'agrément virtuelles et 17 visites en personne ont été effectuées, un record pour l'organisme.

En s'appuyant sur les travaux des années précédentes, Ingénieurs Canada a respecté ses engagements d'apporter des améliorations à long terme au système d'agrément et aux processus qui l'appuient. Les travaux se sont poursuivis sur la

mise en œuvre de Tandem, un nouveau système de gestion des données qui améliorera les processus opérationnels et réduira le fardeau de la documentation pour Ingénieurs Canada et les établissements d'enseignement supérieur (EES). La mise en œuvre de Tandem devrait être terminée en 2023 pour appuyer le cycle de visites de 2024-2025.

Les améliorations continues aux politiques et aux procédures d'agrément se poursuivent et le deuxième rapport sur la responsabilité en matière d'agrément de 2022 a été publié.

Une consultation a été menée sur les modifications possibles qui peuvent être apportées au système d'agrément pour soutenir la priorité stratégique 30 en 30, et ce travail se terminera en 2023.

Au cours des derniers mois de l'année, une politique visant à éliminer les obstacles à l'agrément des personnes étudiantes qui participent à des échanges internationaux a été élaborée conjointement avec le Comité de liaison des doyens de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada.

## Objectif fondamental 2 : Relations avec les organismes de réglementation

Ingénieurs Canada appuie les organismes de réglementation en favorisant l'échange de renseignements et la collaboration entre les secteurs de compétence. De plus, les réunions rassemblent des membres du personnel travaillant dans des secteurs semblables afin de favoriser un exercice uniforme. Les responsables de l'admission, les responsables de l'exercice, les responsables de la discipline et de l'application de la loi, ainsi que les chefs de la direction ont appuyé les travaux liés à la mise en œuvre des projets sur l'évaluation des compétences, la base de données sur les établissements et les diplômés étrangers et la base de données nationale sur l'adhésion. Ingénieurs Canada appuie également la communication des renseignements en réunissant les groupes de responsables des finances, des TI et des communications pour leur permettre de discuter des défis et des solutions les uns avec les autres.



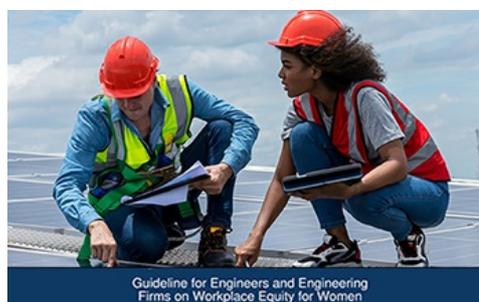
En août dernier, Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation du génie ont publié une déclaration cosignée dans laquelle ils réitéraient l'importance de réserver l'utilisation du terme « ingénieur » exclusivement aux personnes qui détiennent un permis d'exercice du génie. Le fait d'exiger que seules les personnes compétentes portent le titre d'ingénieur permet de garantir que le public sait clairement qui peut exercer le génie et qu'il peut accorder sa confiance à la profession. En cas de défaillance relative à l'ingénierie, les titulaires de permis seront tenus responsables par leur organisme de réglementation du génie.

## Objectif fondamental 3 : Services et outils

### Bureau canadien des conditions d'admission en génie

Par l'entremise du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG), Ingénieurs Canada élabore et maintient des documents, des guides et des programmes d'examens pour répondre aux besoins des titulaires de permis d'exercice et des candidats au permis d'exercice. En 2022, le BCCAG a créé ou mis à jour les documents suivants :

- » Nouveau guide public sur l'équité des genres en milieu de travail destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie
- » Version révisée du programme d'examens de génie des matériaux
- » Version révisée du programme d'examens de génie aérospatial/aéronautique
- » Version révisée du programme d'examens de génie agricole/biosystèmes/bioressources/alimentaire



Parmi les nouveaux documents de 2023, on compte un nouveau guide public sur la consultation et la participation des Autochtones à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie, et une nouvelle étude de faisabilité d'autres méthodes d'évaluation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG. Le BCCAG poursuivra également ses travaux concernant un nouveau guide sur le devoir de dénoncer les actes répréhensibles à l'intention des organismes de réglementation, et un guide sur l'aptitude à l'exercice, tous deux entamés en 2022.

## Base de données nationale sur l'adhésion

Une nouvelle base de données nationale sur l'adhésion (BDNA, utilisée par le personnel des organismes de réglementation pour faciliter la mobilité des personnes inscrites partout au Canada) a été mise en œuvre en 2022. Le nouvel outil offre une fonctionnalité améliorée au personnel des organismes de réglementation et d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'un système plus sécurisé et plus stable.

## Outil d'évaluation sur la base des compétences

En 2022, la traduction de tous les modules principaux de l'outil d'évaluation sur la base des compétences (EBC) a été terminée. Bien que certaines vidéos d'assistance soient encore à traduire, l'outil est maintenant accessible dans les deux langues officielles pour tous les organismes de réglementation.

## Objectif fondamental 4 : Programmes nationaux

Ingénieurs Canada offre plusieurs produits et services d'assurance aux titulaires de permis d'exercice du génie et des géosciences (actifs ou retraités), à leur cabinet, à leur famille et à leurs entreprises.

En 2022, une nouvelle entente de rétention de cinq ans a été lancée pour le programme d'assurance vie temporaire.

Une initiative de plafonnement des taux a été mise en œuvre pour le programme d'assurance habitation, au profit de 40 000 clients. Nous avons également décidé de maintenir notre initiative de rétention de trois ans, qui aura une incidence positive sur 5 500 titulaires de police.

Le nombre total de centres auto TD Assurance, qui offrent une solution à guichet unique aux clients pour obtenir des conseils en matière de réclamation, faire réparer leur voiture et louer une voiture, est passé à 25 au Canada.

Nous avons mis en œuvre une entente révisée d'une durée d'un an, avec renouvellement automatique d'un an pour notre programme d'assurance pour animaux de compagnie.

À mesure que les restrictions liées à la COVID-19 ont été assouplies, le retour des réunions en personne a entraîné une augmentation de l'utilisation des programmes Voyages d'affaires et Réunions et événements d'Air Canada.

Un nouveau courtier – Actuarial Analytics – a été sélectionné pour notre programme national d'avantages sociaux collectifs.

Nous avons lancé dans les réseaux sociaux une quatrième campagne de sensibilisation au Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).

En 2022, en s'appuyant sur la réussite de la campagne #RegardsSurLeGénie de 2021, Ingénieurs Canada a collaboré avec TD Assurance pour attirer le public avec notre bulletin *Parlons génie* et le site Web d'Ingénieurs Canada. La série a recueilli près de quatre millions d'impressions sur les médias sociaux, tandis que la promotion connexe des programmes d'assurance habitation et automobile de TD Assurance a reçu plus de trois millions d'impressions dans la foulée de la campagne.

En 2023, en collaboration avec Manuvie, nous lancerons une campagne de marketing pour célébrer le 75e anniversaire du programme de l'assurance vie temporaire. Nous mettrons également en œuvre une initiative de crédit de prime pour les personnes déjà inscrites au programme d'assurance vie temporaire parrainé par Ingénieurs Canada. Nous planifions également un examen du programme d'avantages sociaux de notre programme national d'avantages sociaux collectifs.

## Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Ingénieurs Canada fournit des opinions fondées sur des données probantes en ce qui concerne des questions de politiques publiques qui touchent les organismes de réglementation du génie et la profession, faisant valoir les intérêts de la profession et exerçant une influence sur les prises de décisions gouvernementales. Ingénieurs Canada participe activement aux affaires publiques et aux relations gouvernementales, en ajoutant le point de vue du génie dans la création des politiques et en intégrant l'expertise du génie dans la rédaction et l'examen des politiques.

Ingénieurs Canada vise à influencer la prise de décisions à l'échelle nationale en créant et en diffusant des énoncés de principe nationaux, des énoncés de position, des présentations gouvernementales et des occasions de mobilisation.



## Énoncés de principe nationaux

Ingénieurs Canada a recours à des énoncés de principe nationaux pour formuler les priorités de la profession d'ingénieur en matière de politiques publiques à l'intention du gouvernement.

En 2022, Ingénieurs Canada a rédigé et révisé les documents suivants :

- » Nouveaux énoncés de principe nationaux :
  - » Déployer le potentiel du Canada : Le rôle essentiel des ingénieurs dans la croissance de la productivité
  - » Le rôle des Ingénieurs dans la construction d'un Canada sécuritaire et résilient
- » Révision des Énoncés de principe nationaux suivants :
  - » Sélection basée sur les compétences
  - » Approvisionnement des biens et services



En 2023, Ingénieurs Canada rédigera de nouveaux énoncés de principe nationaux sur des sujets tels que le rôle des systèmes de ventilation et de la gestion des bâtiments dans la réduction de la transmission des contaminants par voie aérienne, la réglementation fédérale visant la conception des petits bateaux de pêche, le rôle des ingénieurs pour aider le Canada à atteindre la carboneutralité et l'exercice professionnel dans le domaine du génie biomédical. Ingénieurs Canada révisera également ses énoncés de principe sur le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada ainsi que sur les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes.

## Énoncés d'enjeu

Les énoncés d'enjeux sont conçus pour répondre rapidement aux mesures prises par le gouvernement ou aux préoccupations émergentes qui touchent les organismes de réglementation et la profession d'ingénieur. En 2022, Ingénieurs Canada a publié un nouvel énoncé d'enjeu au sujet de la réglementation fédérale sur la conception des petits bateaux de pêche.

## Mémoires à l'intention du gouvernement

En 2022, Ingénieurs Canada a activement défendu les intérêts de la profession d'ingénieur en présentant des mémoires au gouvernement fédéral sur des enjeux cruciaux ainsi qu'en collaborant avec les représentants de celui-ci. Ces efforts ont donné plusieurs occasions à Ingénieurs Canada de fournir des idées et des recommandations sur des sujets liés à la réglementation de la profession d'ingénieur. En voici des exemples :

- » Commentaires d'Ingénieurs Canada soumis à Environnement et Changement climatique Canada sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation du Canada
- » Mémoire sur les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2023 – présenté par Ingénieurs Canada
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada soumis à Environnement et Changement climatique Canada sur le document de travail touchant la Stratégie nationale d'adaptation du Canada
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada soumis au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada au sujet de l'initiative Éliminer les obstacles réglementaires intergouvernementaux.
- » Témoignage d'Ingénieurs Canada au Comité sénatorial permanent des transports et des communications
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada à l'intention de l'American Society for Testing and Materials (ASTM) International portant sur la modification proposée par ASTM International du terme « engineer » figurant dans la norme ASTM F2783
- » Commentaire d'Ingénieurs Canada soumis aux ministres Blair et Guilbeault sur le rapport « Bâtir un Canada résilient » du Conseil des académies canadiennes
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada soumis à Pêches et Océans Canada et à Transports Canada concernant la réglementation fédérale sur la conception des petits bateaux de pêche
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada soumis à Environnement et Changement climatique Canada sur le Plan national de science et de connaissances relatives au changement climatique – Science du climat 2050
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada au Comité permanent des finances de la Chambre des communes concernant les consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2022
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada sur les modifications proposées au Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres (RPT)

Nos mémoires au gouvernement sont accessibles dans notre site Web.

## Possibilités de participation

Ingénieurs Canada a également tenu régulièrement des réunions avec des élus et des responsables du gouvernement pour offrir son avis d'expert et pour discuter de questions relatives aux organismes de réglementation du génie et à la profession d'ingénieur. Nous avons également présenté un témoignage au Comité sénatorial permanent des transports et des communications dans le cadre de son Étude sur l'incidence des changements climatiques sur les infrastructures essentielles dans les secteurs des transports et des communications ainsi que sur les répercussions corrélatives sur leurs interdépendances.

## Objectif fondamental 6 : Suivi, recherches et conseils

Ingénieurs Canada surveille l'environnement international et national et communique ces renseignements stratégiques aux organismes de réglementation du génie afin qu'ils puissent s'adapter aux tendances à venir et atténuer les risques.

S'appuyant sur un sondage mené en 2021, des ateliers ont été organisés avec diverses parties prenantes afin de discuter de l'avenir de la profession d'ingénieur et de l'analyser. À la suite de nombreux ateliers avec ce groupe, un rapport de vision a été rédigé et communiqué aux organismes de réglementation. Il a recueilli des points de vue sur les changements qui auront probablement une incidence sur la profession d'ingénieur au cours de la prochaine décennie.



Parmi les nouveaux documents de 2023, on compte un document de recherche réglementaire sur le génie multidisciplinaire.

## Objectif fondamental 7 : Mobilité internationale

Ingénieurs Canada mène des activités internationales au nom des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux. Les ententes internationales, les bases de données et l'information sont utilisées et communiquées pour faciliter la mobilité des personnes au Canada et des ingénieurs canadiens à l'étranger. Nous diffusons également de l'information aux organismes de réglementation sur les tendances internationales, en les aidant à s'adapter à un contexte en constante évolution. Enfin, nous aidons les personnes formées à l'étranger à comprendre le contexte réglementaire du génie au Canada au moyen du site Web Ingénieurs-ici.



Un des faits saillants de cette année, c'est que le statut de signataire de l'Accord de Washington d'Ingénieurs Canada a une fois de plus été renouvelé pour un mandat maximal de six ans. L'Accord de Washington comprend 23 secteurs de compétence qui reconnaissent l'équivalence substantielle de leurs systèmes d'agrément de premier cycle en génie. Notre participation continue facilite l'obtention du permis d'exercice des personnes diplômées de ces secteurs de compétence et nous donne la capacité d'influer sur les points de référence internationaux en ce qui a trait à l'agrément des ingénieurs de premier cycle. Nous continuons également d'être membre de l'International Professional Engineering Alliance (IPEA) et de l'APEC Engineering Alliance (APEC EA), de l'ABET et de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI).

## Objectif fondamental 8 : Promotion et rayonnement

Ingénieurs Canada fait la promotion de la contribution du génie à la société canadienne et vise à inciter les jeunes générations à se joindre à la profession d'ingénieur.

En 2022, un nouveau site Web, Explore le génie, a été lancé pour fournir des renseignements et attirer de futurs ingénieurs dans la profession. De nouvelles études de cas ont également été ajoutées au cours en ligne ouvert à tous (MOOC) *L'ingénierie durable*, un partenariat entre Ingénieurs Canada et Polytechnique Montréal. Par l'entremise du Groupe de travail national sur le rayonnement, le personnel des organismes de réglementation continue de collaborer à des initiatives pancanadiennes visant à accroître la visibilité de la profession d'ingénieur.

## Programme d'écusson pour les Guides

L'écusson d'ingénierie a été créé pour être remis aux Guides et aux Scouts qui mènent à bien des activités liées au génie ou aux géosciences tout en en apprenant davantage sur les professions d'ingénieur.e et de géoscientifique grâce à une interaction directe avec un membre de la communauté du génie ou des géosciences. Une fois l'activité terminée, les Guides et les Scouts peuvent obtenir cet écusson gratuitement. En 2022, nous avons remis 2 174 écussons.



## Programme Ville du futur

L'expérience Ville du futur est une activité gratuite virtuelle ou en personne qui permet aux élèves de la 6e à la 8e année de découvrir le processus de conception en ingénierie en imaginant ce que pourrait être une ville dans 100 ans. Travaillant en équipe et guidés par un membre du personnel enseignant et un mentor bénévole en génie, les élèves construisent un modèle physique ou plusieurs segments modèles de leur ville. Le thème de l'expérience en 2022 était « Vivre sur la Lune ». Le thème de 2023 sera « Un avenir sans déchets ».

## Mois national du génie

Le Mois national du génie est la grande célébration annuelle du génie au Canada. Un thème différent est mis en valeur chaque semaine, et les ingénieurs, les ingénieurs stagiaires et les entreprises d'ingénierie sont encouragés à afficher leur fierté de faire partie de la profession.

## Prix d'Ingénieurs Canada

Les Prix d'Ingénieurs Canada ont pour objet de reconnaître et de célébrer les réalisations d'ingénieurs et d'étudiants en génie qui font avancer la profession d'ingénieur et qui améliorent la qualité de vie de la population canadienne et du monde entier. Les lauréats et lauréates de 2022 sont :

- » Digvir S. Jayas, O.C., D.Sc., P.Eng. – Médaille d'or
- » Bob Dony, Ph.D., FEC, P.Eng. – Distinction pour services méritoires – Service professionnel
- » Sandra Odendahl, P.Eng. – Distinction pour services méritoires – Service communautaire
- » Sanjeev Bedi, Ph.D., P.Eng. – Médaille de distinction pour la formation en génie
- » Ève Langelier, ing., Ph.D. – Prix pour le soutien accordé aux femmes en génie
- » Stephanie Quon – Médaille d'or des étudiant.e.s en génie

Renseignez-vous sur les lauréats : 2022 Récipiendaires.

## Bourses d'études d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada offre trois bourses d'études, une pour les étudiantes et étudiants de premier cycle et deux pour celles et ceux des cycles supérieurs. Les lauréates et lauréats des bourses de 2022 sont :

### Bourses d'études Ingénieurs Canada–TD Assurance Meloche Monnex (7 500 \$)

- » Adam Robertson, M.A.Sc., P.Eng.
- » Bai Bintou Kaira, P.Eng.
- » Michelle Tilford-Shaw, P.Eng.

### Bourses d'études Ingénieurs Canada–Financière Manuvie (12 500 \$)

- » Cody Kupferschmidt, M.Sc., P.Eng.
- » Niema Afroze, P.Eng.
- » Parham Joulani, M.Sc., P.Eng.

### Bourse de leadership d'Ingénieurs Canada (4 000 \$)

- » Antoine Poissant
- » Abduljawad (A.J) Kourabi
- » Amanda Quinn
- » Chigozie Enyinnaya-Okidi
- » Madison Squires
- » Shanleigh McKeown
- » Stephanie Quon
- » Vincent d'Entremont

Renseignez-vous sur nos boursières et boursiers de 2022 : Récipiendaires des bourses 2022.

## Fellows d'Ingénieurs Canada

En 2022, les personnes suivantes ont reçu le titre de Fellow d'Ingénieurs Canada pour leur contribution remarquable à la profession d'ingénieur par leur action au sein d'Ingénieurs Canada ou des organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux.

### **Ingénieurs Canada**

- » Johanne Lamarche, FEC (Hon.)

### **Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA)**

- » Samer Adeeb, FEC, P.Eng.
- » Peter Chan, FEC, P.Eng.
- » Janet Elliott, FEC, P.Eng., PhD
- » Travis Fillier, FEC, P.Eng.
- » Tom Johnston, FEC, P.Eng.
- » Geoffrey Kneller, FEC, P.Eng.
- » Brian Pearse, FEC, P.Eng.
- » Jessica Vandenburghe, FEC, P.Eng.
- » Jason Vanderzwaag, FEC, P.Eng.

### **Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS)**

- » Kristen J. Darr, FEC, P.Geo.
- » Lei Meng, FEC, P.Eng.
- » Kevin L. Ness, FEC, P.Eng.
- » Satyanarayan Panigrahi, FEC, P.Eng.
- » Bruce A. Peberdy, FEC, P.Eng.
- » Ondiverrapan Thirunavukkarasu, FEC, P.Eng.
- » Lisa N. White, FEC, P.Eng.

### **Engineers and Geoscientists British Columbia**

- » Damineh Akhavan, FEC, P.Eng.
- » Megan Archibald, FEC (Hon.)
- » James Blake, FEC, P.Eng.
- » Lina Bowser, FEC (Hon.)
- » Jennifer Cho, FEC (Hon.)
- » Gordon Doerksen, FEC, P.Eng.
- » Thomas Drackett, FEC, P.Eng.

- » Donald Gamble, FEC (Hon.)
- » Frederick Hanley, FEC (Hon.)
- » Dr. Diane Cecile Kennedy, FEC, P.Eng.
- » Anja Lanz, FEC, P.Eng.
- » Deesh Olychick, FEC (Hon.)
- » Jason Ong, FEC (Hon.)
- » Neil Russell, FEC (Hon.)
- » Caroline Westra, FEC (Hon.)

### **Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick**

- » Stamatia Baker, FEC (Hon.)
- » Phillip (Phil) Lamey, FEC, P.Eng.
- » William (Bill) Lamey, FEC, P.Eng.
- » Kirk Murray, FEC, P.Eng.
- » Maggie Stothart, FEC, P.Eng.

### **Engineers Geoscientists Manitoba**

- » Anand Birur, FEC, P.Eng.
- » Tabitha Bohrn, FEC, P.Eng.
- » Neil Chandler, FEC, P.Eng. (SM)
- » Cameron Dyck, FEC, P.Eng.
- » Robert Janz, FEC (Hon.)
- » Michael Maendel, FEC, P.Eng.
- » Jason Phillipow, FEC, P.Eng.
- » Andrea Watts, FEC, P.Eng.
- » Scott Whaley, FEC, P.Eng.

### **Engineers Nova Scotia**

- » Nadine Avery, FEC (Hon.)
- » Beth Belliveau-Sollows, FEC (Hon.)
- » Brittany Dart, FEC (Hon.)
- » Christine Larocque, FEC (Hon.)
- » Virginia MacQuarrie, FEC (Hon.)
- » Denise Pothier, P.Eng.

### **Engineers PEI**

- » Greg Clayton, FEC, P.Eng.

### **Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador (PEGNL)**

- » Sudeshna Abbott, FEC, P.Eng.
- » Keather C. Appleby, FEC, P.Eng.
- » William A. O'Keefe, FEC, P.Eng.

### **Professional Engineers Ontario (PEO)**

- » Afshin Azadmanesh Samimi, P.Eng.
- » Maria Fernanda Affonso, FEC, P.Eng.
- » Naeim Azizi Tavakkoli, P.Eng.
- » Steven Bailey, P.Eng.
- » Sanjeev Bedi, FEC, PhD, P.Eng.
- » Ruben Burga, P.Eng.
- » Jeremy Carkner, P.Eng.
- » Pellegrino Castaldo, P.Eng.
- » Michael Stephen Georgas, P.Eng.
- » Sharon Gillam, FEC (Hon.)
- » Md Akhtar Hossain, P.Eng.
- » Tao Fai Lee, P.Eng.
- » Huirong Min, P.Eng.
- » Ted Naugler, P.Eng.
- » Juwairia Obaid, P.Eng.
- » Sandra Odendahl, FEC, P.Eng.
- » Daniel Ospina, P.Eng.
- » Efeng Pan, P.Eng.
- » John Penaranda, P.Eng.
- » Leah Price, FEC (Hon.)
- » Julija Rakocevic, P.Eng.
- » Shiraz Rehmani, P.Eng.
- » Peter Cornelius Rusch, P.Eng.
- » Marcel Titus Rusu, P.Eng.
- » Farhad Saghezchi, P.Eng.
- » Bilal Sherazi, P.Eng.
- » Venkatraman Sundar, P.Eng.

- » Cameron W. Finnigan, FEC, P.Eng.
- » Kumar Fonseka, FEC, P.Eng.

- » Elliott Coles, FEC, P.Eng.

***Ordre des ingénieurs du Québec  
(OIQ)***

- » Pierre Jean, FEC, ing.
- » Najat Kamal, FEC, ing.
- » Eve Langelier, FIC, ing., Ph.D.

- » William Teron, P.Eng.
- » William Van-Heyst, P.Eng.
- » Arash Yazdani, P.Eng.

## Objectif fondamental 9 : Équité, diversité et inclusion

Ingénieurs Canada collabore avec les organismes de réglementation du génie, les ingénieurs, les employeurs, les établissements d'enseignement secondaire et les étudiants en génie pour s'assurer que la profession reflète la démographie de la société canadienne et continue de répondre aux besoins de l'économie du pays. Nous avons également recueilli et diffusé des données dans le cadre du Rapport national d'enquête sur les effectifs et nous établissons des partenariats de recherche sur les femmes en génie. Nous avons également mis à jour le rapport Gérer les transitions.



Nous avons publié un rapport sur la représentation des Autochtones au sein de la profession d'ingénieur au Canada cette année, qui a conclu que les peuples autochtones sont sous-représentés dans les professions liées au génie par rapport à leur proportion dans la population totale et dans la population active, à la fois à l'échelle provinciale et nationale. Nous avons également publié un rapport sur l'inclusion des Autochtones en génie, qui explore comment favoriser une plus grande inclusion des Autochtones au sein de la profession, améliorer les soutiens et réduire les obstacles auxquels se heurtent les ingénieurs autochtones pendant leurs années de formation et leurs études postsecondaires. Nous avons également révisé un guide de Reconnaissance des Premières Nations et des territoires ancestraux en collaboration avec le Comité consultatif autochtone.

Par l'entremise des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, Ingénieurs Canada offre également la formation Les 4 saisons de la réconciliation aux ingénieurs, qui cherche à contribuer à la réconciliation et à s'assurer que les connaissances fondamentales sur les peuples, les histoires et les communautés autochtones restent accessibles. Ingénieurs Canada s'attelle également à la présentation d'une demande pour obtenir la certification Relations progressistes avec les Autochtones du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, un processus qui a commencé cette année.

Nous participons également au groupe de travail du Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie, et représentons le Canada par l'entremise du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC) en tant que membre votant à l'American Indian Science and Engineering Society (AISES). Nous mettons également en œuvre le plan national d'inclusion des Autochtones et de réconciliation en génie.

## Objectif fondamental 10 : Protection des marques officielles

En collaboration avec les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, Ingénieurs Canada a, en 2022, donné son consentement à 50 demandes d'enregistrement de sociétés de régime fédéral dont le nom comprenait l'une de ses marques officielles.

De plus, nous avons fermé huit dossiers d'opposition concernant des marques de commerce, deux d'entre eux s'étant terminés par des abandons et six par des règlements. Ingénieurs Canada est ressorti gagnant d'une audience et deux dossiers ont été radiés sur six identifiés aux fins de radiation.



Ingénieurs Canada est le propriétaire d'une marque officielle pour chacun des titres suivants :

- » ENGINEER
- » ENGINEERING
- » CONSULTING ENGINEER
- » PROFESSIONAL ENGINEER
- » P.ENG.
- » GÉNIE
- » INGÉNIERIE
- » INGÉNIEUR CONSEIL
- » INGÉNIEUR
- » ING.

## États financiers

Télécharger les états financiers de 2022.



# Rapport annuel de rendement stratégique 2022

## Rapport annuel de rendement stratégique

Ce nouveau modèle de rapport de rendement stratégique a été examiné et approuvé par le Comité sur la gouvernance en 2021. Les indicateurs ont été approuvés lors de l'[atelier stratégique du conseil](#) de juin 2021. Le rendement est mesuré par rapport au [Plan stratégique 2022-2024](#) qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Légende

	État de la priorité stratégique
Dans l'ensemble, les activités sont en bonne voie d'être exécutées d'ici 2024	
Dans l'ensemble, les activités connaissent certains retards; aucune incidence prévue sur la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024	
Dans l'ensemble, les activités accusent certains retards qui pourraient compromettre la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024	

### Sources d'information

L'information présentée dans ce rapport est tirée des sources suivantes :

Section	Source
<b>Activités planifiées (établies en juin 2021)</b>	<a href="#">Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021 (anglais seulement)</a>
<b>Rapports trimestriels 2022</b>	Comptes rendus du personnel dans le cadre des rapports trimestriels internes
<b>Notre action</b>	<a href="#">Plan stratégique 2022-2024</a>
<b>Les indices du succès</b>	<a href="#">Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021 (anglais seulement)</a>
<b>Comment mesurerons-nous le succès en 2024*</b>	

*\*Un résumé des indicateurs, par priorité stratégique, est présenté à la fin de ce rapport*

PS1.1, Examiner et valider le but et la portée de l'agrément												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Effectuer une analyse comparative du système d'agrément												
2. Rendre compte de l'état de la formation en génie												
3. Chercher à définir une exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice												
4. Réexaminer le but de l'agrément												
5. Tracer la voie à suivre												

Rapports trimestriels 2022	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Effectuer une analyse comparative du système d'agrément	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échéancier entièrement établi, y compris le plan de présentation/distribution.</li> <li>Rapport de recherche terminé.</li> <li>Travail sur le sommaire du groupe de travail en cours.</li> <li>Planification de la présentation en cours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les produits de travail ont été finalisés et diffusés.</li> <li>Le Groupe de travail a été dissout début juillet.</li> <li>Le rapport est <a href="#">accessible au public en ligne</a>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>
2. Rendre compte de l'état de la formation en génie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échéancier entièrement établi, y compris le plan de présentation/distribution.</li> <li>Rapport de recherche terminé.</li> <li>Travail sur le sommaire du groupe de travail en cours.</li> <li>Planification de la présentation en cours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les produits de travail ont été finalisés et diffusés.</li> <li>Le Groupe de travail a été dissout début juillet.</li> <li>Le rapport est <a href="#">accessible au public en ligne</a>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>
3. Chercher à définir une exigence nationale de formation pour	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un entrepreneur a été embauché pour ce travail (et pour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'entrepreneur a été pleinement renseigné sur le projet et une</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'initiative est en bonne voie, conformément au</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'événement de prospective stratégique a eu lieu</li> </ul>

<p><b>l'obtention du permis d'exercice</b></p>	<p>l'ensemble du projet).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'orientation de l'entrepreneur a commencé.</li> </ul>	<p>séance de planification tenue en juin a débouché sur une approche modifiée du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'embauche d'un expert en évaluation est passée sous la responsabilité de <i>Coeuraj</i> et cette activité a pris du retard (maintenant en juillet 2022).</li> <li>• Une nouvelle approche de projet élaborée en juin reportée à 2023 tous les principaux produits livrables de l'exigence en matière de formation universitaire.</li> <li>• Nous prévoyons toujours d'élaborer une exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice, et le calendrier général a été ajusté pour permettre la tenue de plus amples consultations, en faisant participer davantage le BCAPG et des membres du public.</li> <li>• Par conséquent, cette activité devrait nécessiter un trimestre supplémentaire (fin prévue au TR1 de 2024 au lieu du TR4 de 2023).</li> <li>• Il n'y a pas d'impact prévu sur la réalisation de cette priorité stratégique d'ici à la fin de 2024.</li> </ul>	<p>plan de travail décrit.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe de travail sur l'exigence de formation universitaire s'est réuni toutes les deux semaines pour préparer l'événement de prospective stratégique de novembre. Cet événement constitue un produit livrable important de l'élaboration globale d'une exigence de formation universitaire.</li> </ul>	<p>les 24 et 25 novembre 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cet événement a réuni des organismes de réglementation, des membres du BCAPG et du BCCAG, des doyens, des professeurs, des étudiants, des ingénieurs stagiaires et des personnes qui travaillent avec des ingénieurs.</li> <li>• L'événement a permis à un large éventail d'acteurs d'examiner la profession d'ingénieur de manière globale, d'anticiper les nouveaux changements et de commencer à cerner les répercussions qu'auront ces changements sur le système d'agrément et les exigences en matière de formation pour l'obtention du permis d'exercice du génie. Le journal de l'événement est disponible (en version anglaise seulement) sur le <a href="#">site Web du projet (anglais seulement)</a>.</li> </ul>
------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>4. Réexaminer le but de l'agrément</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le consultant a été pleinement renseigné sur le projet et une séance de planification tenue en juin a débouché sur une approche modifiée du projet. Cette approche permet de tenir de plus amples consultations et de faire participer davantage le BCAPG, le BCCAG et des membres du public. Ce changement exige que le travail sur « le but » commence plus tard que prévu et s'achève un trimestre plus tard que prévu (fin au TR1 de 2024 au lieu du TR4 de 2023).</li> <li>Il n'y a pas d'impact prévu sur l'achèvement de cette priorité stratégique d'ici la fin de 2024.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'initiative est sur une bonne voie, conformément au plan de travail décrit.</li> <li>Le Groupe de travail sur le but de l'agrément s'est réuni toutes les deux semaines pour préparer l'événement de prospective stratégique de novembre. Cet événement constitue un produit livrable important de l'élaboration globale d'un but défini pour l'agrément.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Même information que ci-dessus</li> </ul>
<b>5. Tracer la voie à suivre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>
<b>Rapport annuel 2022</b>				
<b>Activités réalisées</b>	<p>Du personnel bénévole (y compris un comité directeur et plusieurs groupes de travail) a été recruté et intégré au projet et contribue activement au travail. Un cabinet-conseil en conception et en animation, <a href="#">Coeuraj</a>, a été engagé et intégré au projet. Des tactiques de communication et d'engagement ont été élaborées et mises en œuvre. Des rapports sur les tendances en matière de formation en génie et l'étude comparative du système d'agrément ont été diffusés. Nous avons également fait participer les membres de l'écosystème du génie, notamment les organismes de réglementation, le BCAPG, le BCCAG et Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, à des discussions sur l'ensemble du système. Une séance de prospective stratégique a permis d'examiner la profession d'ingénieur de manière globale, d'anticiper les nouveaux changements et de commencer à cerner les répercussions qu'auront ces changements sur le système d'agrément et les exigences de formation pour l'obtention du permis d'exercice du génie. Des scénarios seront élaborés à partir de ces contributions et mis à l'essai dans le cadre de simulations informatisées avant la tenue, en 2023, de consultations nationales sur l'exigence de formation proposée pour l'obtention du permis d'exercice et sur le but de l'agrément.</p>			
<b>Budget annuel et dépenses réelles</b>	<p>Budget 2022 = 759 791 \$ Dépenses réelles en 2022 = 992 578 \$</p>			

	La portée du nouveau projet a été approuvée avec une augmentation du budget pour couvrir un plus grand éventail de parties prenantes et leur participation. Le budget est sur la bonne voie pour la durée totale de cette priorité stratégique, à savoir, trois ans.
<b>Progrès vers le succès d'ici 2024</b>	Nous sommes sur la bonne voie pour soumettre des recommandations sur le but et la portée de l'agrément et l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un rapport sur la voie à suivre, au conseil d'Ingénieurs Canada d'ici la fin de 2024.
<b>Résumé de la priorité stratégique</b>	
<b>Notre action</b>	Nous procéderons à un examen approfondi du processus d'agrément et nous nous pencherons sur les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs, et nous travaillerons collectivement avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément. Si tel est le cas, nous réviserons le système d'agrément.
<b>Les indices du succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale.</li> <li>B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie.</li> <li>C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice.</li> <li>D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément.</li> <li>E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.</li> </ul>

PS1.2, Renforcer la collaboration et l'harmonisation												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022			2023				2024				
1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités												
2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence												
3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration												

Rapports trimestriels 2022	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les consultations auprès des groupes de responsables ont été programmées (avril-juin 2022).</li> <li>Un sondage préalable à la consultation a été élaboré et sera envoyé au Groupe national des responsables de l'admission (GNRA).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des consultations avec le GNRA ont eu lieu en avril, avec le GNRDAL en mai et avec le GNRE en juin.</li> <li>Le rapport sur les consultations a été rédigé et transmis au Groupe de travail sur la collaboration (GTC).</li> <li>Des définitions révisées des termes <i>collaboration et harmonisation</i> ont été proposées aux groupes de responsables, sur la base des consultations.</li> <li>Les travaux préliminaires sur les pouvoirs législatifs ont commencé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le rapport final sur les consultations a été transmis au groupe des responsables et au groupe des chefs de la direction.</li> <li>La cartographie des pouvoirs législatifs se poursuit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La cartographie des pouvoirs législatifs est terminée.</li> </ul>
2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le mandat du Groupe de travail sur la collaboration a été achevé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La première réunion visant à orienter le GTC du conseil et l'informer sur la priorité stratégique a eu lieu.</li> <li>Le GTC s'est également réuni pour discuter des grandes lignes d'un</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plan de consultation a été élaboré par un consultant et transmis au groupe de travail.</li> <li>L'énoncé de position a été ébauché et révisé par le groupe de travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le groupe de travail a approuvé le plan de consultation.</li> <li>Le conseil a reçu l'énoncé de position et l'a examiné.</li> </ul>

		énoncé de position sur l'harmonisation et la collaboration en matière de réglementation.		
<b>3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>
<b>Rapport annuel 2022</b>				
<b>Activités réalisées</b>	<p>Les leçons retenues ont été recueillies et les données sur les domaines possibles de collaboration ont été rassemblées.</p> <p>Lors de sa réunion de décembre, le conseil a reçu et examiné un énoncé de position qui servira de base aux consultations nationales en vue de faire signer aux organismes de réglementation un énoncé de collaboration nationale.</p>			
<b>Budget annuel et dépenses réelles</b>	<p>Budget 2022 = 127 840 \$</p> <p>Dépenses réelles en 2022 = 95 459 \$</p> <p>Le budget total du projet a augmenté en raison du coût des consultants (nos montants prévus avaient sous-estimé ce coût). Les consultants dirigeront des consultations régionales et nationales.</p>			
<b>Progrès vers le succès d'ici 2024</b>	<p>Nous sommes sur la bonne voie pour rédiger l'énoncé de collaboration et d'harmonisation (si les organismes de réglementation donnent cette directive) qui sera signé par le conseil d'Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation.</p>			
<b>Résumé de la priorité stratégique</b>				
<b>Notre action</b>	<p>Favoriser la collaboration entre toutes les zones de compétence et la cohérence des exigences, des pratiques et des processus à l'échelle nationale est au cœur de notre mandat. Nous allons travailler avec les organismes de réglementation pour comprendre ce qui favorise et ce qui entrave l'harmonisation et faciliter l'adoption d'un accord national établissant les principes d'une harmonisation pancanadienne et les domaines qu'elle visera.</p>			
<b>Les indices du succès</b>	<p>A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire.</p> <p>B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliore les pratiques.</p>			

PS1.3, Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public												
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice												

Rapports trimestriels 2022	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail n'a été fait en raison du manque de ressources.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nouvelles ressources ont été obtenues et le travail commencera au TR3.</li> <li>Le document sur les nouveaux domaines sera retardé de six mois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La demande de propositions a été publiée et le contrat a été attribué.</li> <li>Le document sur les nouveaux domaines continue d'être retardé de six mois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un nouveau document de recherche réglementaire sur le génie énergétique est en cours de rédaction.</li> </ul>
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés.</li> </ul>
Rapport annuel 2022				
Activités réalisées	Après avoir connu des retards en raison d'un manque de ressources, le nouveau document de recherche réglementaire sur le génie énergétique suit les délais habituels d'élaboration des documents.			
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2022 = 23 500 \$ Dépenses réelles en 2022 = 0 \$ Le projet a connu des retards en raison d'un poste vacant. Les dépenses susmentionnées sont reportées à 2023.			
Progrès vers le succès d'ici 2024	Le nouveau document de recherche réglementaire sur le génie énergétique devrait être terminé en 2023. On prévoit également que la rédaction d'un deuxième document de recherche réglementaire sera entreprise en 2023. Les organismes de réglementation seront également consultés sur le sujet de ce document en 2023.			

Résumé de la priorité stratégique	
<b>Notre action</b>	Les progrès technologiques évoluent beaucoup plus rapidement que les changements législatifs et les ingénieurs qui travaillent dans de nouveaux domaines d'exercice du génie peuvent ne pas comprendre pleinement ou ne pas prendre totalement en compte les impacts et les obligations professionnelles et éthiques à long terme. Nous fournirons aux organismes de réglementation de l'information sur les répercussions à long terme de l'exercice du génie dans de nouveaux domaines, ainsi qu'un cadre pour l'évaluation des obligations professionnelles et éthiques. De cette façon, les organismes de réglementation pourront renseigner les titulaires de permis sur ces nouveaux domaines d'exercice et réglementer plus efficacement.
<b>Les indices du succès</b>	<p>A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession.</p> <p>B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents.</p>

PS2.1, Accélérer l'initiative 30 en 30											
État : 											
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022			2023			2024				
1. Stratégie nationale de recherche											
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation											
3. Conférence nationale annuelle 30 en 30											
4. Rapport sur les mesures nationales et régionales											
5. Mobilisation des employeurs											
6. Ressources nationales											

Rapports trimestriels 2022	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Stratégie nationale de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une infolettre sur 30 en 30 et des mises à jour mensuelles sur des projets clés sont envoyées aux organismes de réglementation et au réseau des champions et championnes 30 en 30.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une infolettre sur 30 en 30 et des mises à jour mensuelles sur des projets clés sont envoyées aux organismes de réglementation et au réseau des champions et championnes 30 en 30.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une infolettre sur 30 en 30 et des mises à jour sur des projets clés sont envoyées chaque mois aux organismes de réglementation et au réseau des champions et championnes 30 en 30.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une infolettre sur 30 en 30 et des mises à jour sur des projets clés sont envoyées chaque mois aux organismes de réglementation et au réseau des champions et championnes 30 en 30.</li> </ul>
3. Conférence nationale annuelle 30 en 30	<ul style="list-style-type: none"> <li>La planification de la conférence est en cours. Des séances virtuelles ont eu lieu les 13, 20 et 27 avril.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La planification de la conférence de 2023 à Halifax est en cours et celle de 2024 a commencé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons obtenu l'approbation pour faire coïncider la conférence d'une journée de 2023 avec l'AAM d'Ingénieurs Canada du 24 mai.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La planification de la conférence de 2023 est en cours.</li> </ul>
4. Rapport sur les mesures nationales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons reçu des données des organismes de réglementation, et nous prévoyons d'embaucher du personnel supplémentaire pour les analyser.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les données ont été analysées et le <a href="#">Rapport de 2021 sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale</a> est disponible dans la zone publique du site Web.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons parachevé la description du nouveau poste d'analyste EDI après avoir obtenu l'approbation pour le faire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le poste d'analyste EDI a été affiché et des entrevues ont été menées, mais nous n'avons pas réussi à pourvoir ce poste. Le recrutement se poursuit dans ce sens.</li> </ul>
5. Mobilisation des employeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une demande de propositions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des entretiens clés sont menés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ébauche de la stratégie de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre et l'expansion de la</li> </ul>

	(DP) a été publiée et un consultant a été embauché.	pour élaborer le plan de consultation pour la stratégie de mobilisation des employeurs.	mobilisation des employeurs a été présentée et validée par le Groupe des chefs de la direction. La version finale a été publiée en octobre 2022.	stratégie de mobilisation des employeurs se poursuivront en 2023.
<b>6. Ressources nationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La DP visant la mise à jour du guide <a href="#">Gérer les transitions</a> a été publiée et un consultant a été embauché. L'étape de découverte a commencé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des entretiens et deux (2) séances sur les congés parentaux ont été menés.</li> <li>Des discussions concernant la révision du Guide <i>Gérer les transitions</i> ont eu lieu avec l'APEGA et Géoscientifiques Canada, partenaires d'Ingénieurs Canada dans la production de ce guide.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La version finale du guide <i>Gérer les transitions</i> a été approuvée.</li> <li>Une réunion des groupes de travail Ingénieurs en début de carrière et Étudiants au postsecondaire du réseau 30 en 30 a été facilitée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le guide <i>Gérer les transitions</i> a été traduit et diffusé.</li> <li>La création d'une présence en ligne via un site Web se poursuivra en 2023.</li> </ul>
<b>Rapport annuel 2022</b>				
<b>Activités réalisées</b>	L'échange de données et de renseignements se poursuit avec divers groupes. Le lieu et la date de la conférence annuelle de 2023 ont été fixés (celle-ci se tiendra en marge de l'assemblée annuelle des membres de mai 2023). Le guide <i>Gérer les transitions</i> a été élaboré et diffusé. Le BCCAG a également élaboré et publié son nouveau <i>Guide visant à favoriser des milieux de travail inclusifs à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie</i> .			
<b>Budget annuel et dépenses réelles</b>	Budget 2022 = 218 496 \$ Dépenses réelles en 2022 = 208 953 \$			
<b>Progrès vers le succès d'ici 2024</b>	On s'attend à ce que les conférences annuelles se tiennent sans problème majeur. Les données et les renseignements à analyser continueront d'être recueillies et échangées avec les organismes de réglementation et les parties prenantes. Grâce à l'embauche d'une nouvelle personne, la stratégie de recherche devrait être lancée comme prévu.			
<b>Résumé de la priorité stratégique</b>				
<b>Notre action</b>	Soutenir les progrès vers la réalisation de l'objectif 30 en 30 et développer la capacité d'Ingénieurs Canada à s'attaquer aux problèmes sous-jacents qui freinent les progrès.			
<b>Les indices du succès</b>	<p>A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice.</p> <p>B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs.</p> <p>C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.</p>			

D. Les leçons tirées des travaux dans le cadre de l'initiative 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+.

## PS2.2, Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice

État : 

Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022			2023			2024		
1. Campagne de marketing									
2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice									
3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie									
4. Recherche fondamentale									

Rapports trimestriels 2022	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Campagne de marketing	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les objectifs et publics cibles initiaux de la campagne ont été définis, et la préparation de la DP est en cours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le processus de DP est presque terminé. Les réunions avec les soumissionnaires présélectionnés sont terminées. La vérification des références est en cours et la négociation du contrat devrait avoir lieu au début du TR3.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une agence de communication a été choisie et les travaux sur la recherche primaire et la conception stratégique sont en cours. La majorité des résultats seront présentés à la mi-octobre et le groupe consultatif se réunira pour discuter des publics cibles et des prochaines étapes importantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La stratégie de la campagne et le ciblage des publics ont été confirmés.</li> <li>Les achats médias préliminaires et le plan tactique ont été élaborés.</li> <li>Trois concepts créatifs ont été présentés pour examen et l'équipe de projet affine le concept sur lequel la campagne sera basée.</li> </ul>
2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le processus de DP est presque terminé. Les réunions avec les soumissionnaires présélectionnés sont terminées. La vérification des références est en cours et la négociation du contrat devrait avoir lieu au début du TR3.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une agence de communication a été choisie et les travaux sont en cours. La recherche secondaire est terminée, mais certains outils de recherche primaire sont encore utilisés sur le terrain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un cadre de messages a été ébauché et présenté à l'équipe de projet et au groupe consultatif.</li> <li>Des messages supplémentaires pour les PFGE sont en cours d'élaboration et le cadre de messages sera parachevé au début de 2023.</li> </ul>
3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le processus de DP est presque terminé. Les réunions avec les soumissionnaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une agence de communication a été choisie et les travaux de découverte et de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les recommandations finales basées sur la recherche ont été fournies à</li> </ul>

		présélectionnés sont terminées. La vérification des références est en cours et la négociation du contrat devrait avoir lieu au début du TR3.	détermination des recommandations pour les prochaines étapes sont en cours. La plupart des recherches sont terminées, mais un sondage est en cours jusqu'à la fin du mois d'octobre.	Ingénieurs Canada pour un examen final. <ul style="list-style-type: none"> <li>Les prochaines étapes de la mise en œuvre des recommandations seront élaborées au début de 2023.</li> </ul>
<b>4. Recherche fondamentale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le processus de DP est presque terminé. Les réunions avec les soumissionnaires présélectionnés sont terminées. La vérification des références est en cours et la négociation du contrat devrait avoir lieu au début du TR3.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une agence de communication a été choisie pour diriger la recherche, et les résultats de tous les instruments sauf un ont été communiqués à la mi-octobre. Le sondage final se déroule jusqu'à la fin octobre et les résultats seront communiqués à la mi-novembre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les activités de recherche fondamentale sont terminées et les résultats ont été livrés.</li> </ul>
<b>Rapport annuel 2022</b>				
<b>Activités réalisées</b>	La recherche fondamentale et le lancement d'un groupe consultatif sont terminés. Une stratégie de marketing et les publics cibles ont été déterminés. Une ébauche de messages sur la valeur du permis d'exercice a été élaborée. Des recommandations concernant les programmes de sensibilisation à l'intention des ingénieurs stagiaires et des diplômés en génie sont également en cours d'élaboration.			
<b>Budget annuel et dépenses réelles</b>	Budget 2022 = 513 860 \$ Dépenses réelles en 2022 = 374 784 \$			
<b>Progrès vers le succès d'ici 2024</b>	La campagne nationale, réalisée en partenariat avec les organismes de réglementation, sera lancée en 2023.			
<b>Résumé de la priorité stratégique</b>				
<b>Notre action</b>	Nous comblerons cet écart au moyen d'un message national cohérent qui sensibilisera le public, les diplômés en génie, les ingénieurs stagiaires et les employeurs à la diversité au sein de la profession, à la richesse du génie aussi bien dans les disciplines nouvelles que traditionnelles, et à la valeur du permis d'exercice.			
<b>Les indices du succès</b>	A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et reconnaissent que la profession est réglementée. B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice. C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages, et d'outils de marketing.			

PS3.1, Maintenir notre engagement envers l'excellence												
État : >>>>												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Soutenir une culture d'excellence												
2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues												
3. Confirmer les mesures et la durabilité												
4. Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada												

Rapports trimestriels 2022	TR1	TR2	TR3	TR4
<p><b>1. Soutenir une culture d'excellence</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les groupes de travail mis sur pied dans la foulée du sondage de 2019 sur l'engagement des employés seront prochainement dissous et reconnus.</li> <li>Un programme de mises à jour sur l'excellence a été dispensé au personnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les groupes de travail sont dissous au fur et à mesure que les produits livrables sont finalisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des retards dans la dissolution des groupes de travail ont empêché de clore cette étape.</li> <li>Les ressources disponibles pour actualiser les carnets de route et les profils du personnel étaient limitées en raison de la transition organisationnelle vers des réunions en personne/hybrides.</li> <li>Nous prévoyons d'être de nouveau sur la bonne voie au TR4.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux d'actualisation des piliers d'excellence menant à une culture durable à long terme ont commencé. Le personnel sera consulté sur ces piliers au début de 2023.</li> </ul>
<p><b>2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'équipe de direction a commencé à cerner les lacunes à corriger et à élaborer les plans d'action connexes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les exigences ont été attribuées aux membres de l'équipe de direction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les attributions des membres de l'équipe de direction ont été confirmées.</li> <li>L'orientation de l'équipe de direction sur les lacunes connues pour leurs exigences respectives se poursuivra probablement jusqu'au TR4 2022.</li> <li>Ces retards ne devraient pas avoir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le rapport d'auto-évaluation produit au début de 2023 fera ressortir les lacunes à combler.</li> <li>L'équipe de direction examinera et validera les prochaines étapes.</li> </ul>

			d'incidence sur la réalisation du programme.	
<b>3. Confirmer les mesures et la durabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>On procède à une analyse des écarts pour la transition par rapport à la norme Or.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une auto-évaluation par rapport à la norme actuelle d'excellence organisationnelle d'Excellence Canada est prévue pour le prochain trimestre et sera basée sur la plus récente vérification externe de l'équipe de vérification d'Excellence Canada (TR3).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La transition vers la norme révisée est terminée.</li> <li>Les informations relatives à l'auto-évaluation seront validées au TR4.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les résultats de l'auto-évaluation seront disponibles au début de 2023.</li> </ul>
<b>4. Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'élaboration de la demande de certification Platine a été amorcée.</li> </ul>
<b>Rapport annuel 2022</b>				
<b>Activités réalisées</b>	Malgré quelques retards dans la dissolution des groupes de travail et l'attribution de leur travail au personnel, l'organisation est sur la bonne voie pour soumettre sa demande et recevoir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada. Des améliorations importantes et continues sont effectuées pour rendre l'organisation plus performante.			
<b>Budget annuel et dépenses réelles</b>	Budget 2022 = 5 400 \$ Dépenses réelles en 2022 = 13 487 \$ Des dépenses supplémentaires ont été encourues pour permettre à d'autres membres du personnel de se déplacer pour suivre des formations, ainsi que pour les achats promotionnels visant à célébrer l'obtention de la certification de niveau Or.			
<b>Progrès vers le succès d'ici 2024</b>	Sur la bonne voie pour recevoir la certification Platine d'ici 2024.			
<b>Résumé de la priorité stratégique</b>				
<b>Notre action</b>	Des changements sont encore demandés et nous subissons des pressions pour répondre aux besoins divers et changeants des organismes de réglementation du génie, des établissements d'enseignement supérieur et de la communauté des ingénieurs. Pour nous adapter en permanence, nous devons adopter une approche efficace et durable garantissant que nous sommes un organisme très performant. D'ici 2024, nous obtiendrons la certification de niveau Platine d'Excellence Canada en démontrant que, conformément aux exigences de la norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être, notre performance s'améliore constamment, en plus d'être mesurable et soutenue sur une période d'au moins trois ans.			
<b>Les indices du succès</b>	<p>A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs.</p> <p>B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé.</p> <p>C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance.</p>			

## Résumé – Comment mesurerons-nous le succès en 2024?

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
<b>PS1.1 Examiner et valider le but et la portée de l'agrément</b>	A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale	A1. Publication du rapport d'analyse comparative du système d'agrément.
	B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie	B1. Publication du rapport sur la formation en génie.
	C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice	C1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice. C2. Les organismes de réglementation reçoivent l'exigence de formation universitaire et tous les chefs de la direction s'engagent à l'appliquer et à la communiquer à tous les groupes pertinents. C3. Le BCAPG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents. C4. Le BCCAG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents. C5. Les EES reçoivent l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice.
	D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément	D1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant le but de l'agrément. D2. Les organismes de réglementation reçoivent la confirmation du but de l'agrément, et tous les chefs de la direction s'engagent à le communiquer à tous les groupes pertinents. D3. Le BCAPG publie le but confirmé de l'agrément. D4. Les membres du BCCAG reçoivent la confirmation du but de l'agrément. D5. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) reçoivent la confirmation du but de l'agrément. D6. Les étudiants reçoivent, par l'entremise de la FCEG, la confirmation du but de l'agrément.
	E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice	E1. Le rapport sur la voie à suivre est publié et distribué à tous les organismes de réglementation, au BCAPG, au BCCAG, au chef de la direction d'Ingénieurs Canada, à DDIC et à la FCEG.

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
<b>PS1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation</b>	A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire	<p>A1. Rapports de consultation qui documentent les points de vue de tous les organismes de réglementation.</p> <p>A2. Production d'un énoncé national de collaboration signé par les organismes de réglementation.</p> <p>A3. Les chefs de la direction des organismes de réglementation définissent au moins un domaine d'intervention pour l'harmonisation future.</p>
	B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliore les pratiques	<p>B1. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration de programmes, produits, services, informations ou processus.</p> <p>B2. Nombre d'organismes de réglementation qui utilisent les programmes, produits, services, informations ou processus promus à l'échelle nationale.</p>
<b>PS1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie</b>	A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et pour faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession	<p>A1. Des documents de recherche sur les nouveaux domaines d'exercice du génie sont publiés et distribués aux organismes de réglementation.</p> <p>A2. Les organismes de réglementation indiquent qu'ils lisent les rapports, qu'ils en tiennent compte dans leur prise de décision ou que ces rapports les ont aidés à remplir leur mandat.</p> <p>A3. Valeur des documents de recherche perçue par les organismes de réglementation.</p>
	B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents	<p>B1. Un nouvel énoncé de principe national sur les disciplines émergentes est élaboré, si cela est approprié.</p> <p>B2. Nombre de contacts (consultations par écrit et rencontres en personne) avec des parlementaires ou de hauts fonctionnaires fédéraux sur des questions relatives aux nouveaux domaines d'exercice du génie.</p>
<b>PS2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30</b>	A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice	<p>A1. Élaboration et application d'une stratégie nationale de recherche sur les données démographiques en matière de diversité, et recherche qualitative sur l'équité, la diversité et l'inclusion.</p> <p>A2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie; qui participent à l'élaboration seulement; qui n'y participent pas.</p> <p>A3. Publication de rapports de recherche dans le site Web d'Ingénieurs Canada.</p> <p>A4. Nombre de partenaires participant à l'élaboration de rapports de recherche (élaboration et participation; participation seulement; aucune participation).</p> <p>A5. Facilitation de la collaboration et de l'échange d'information entre les organismes de réglementation (p. ex. : coordination continue des groupes de travail 30 en 30; communications répondant aux besoins des organismes de réglementation).</p> <p>A6. Tenue de trois ou quatre rencontres annuelles avec les organismes de réglementation.</p>

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
	<p>B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs</p>	<p>B1. Rapports sur les mesures nationales et régionales :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir aux organismes de réglementation des outils leur permettant de faire le suivi et de produire des rapports sur les mesures relatives à 30 en 30.</li> </ul> </p> <p>B2. Publication annuelle du Rapport national d'enquête sur les effectifs.</p> <p>B3. Collecte annuelle de mesures relatives aux fiches de pointage des organismes de réglementation.</p> <p>B4. Présentation du rapport sommaire annuel sur les fiches de pointage au conseil et au Groupe des chefs de la direction.</p> <p>B5. Participation de trois ou quatre organismes de réglementation à l'élaboration et à l'utilisation de la cible.</p>
	<p>C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.</p>	<p>C1. Parachever la mise en œuvre des recommandations du rapport d'ACS+* sur la mobilisation des employeurs.</p> <p>C2. Création d'une stratégie nationale de mobilisation des employeurs à laquelle adhèrent les organismes de réglementation, et qui table sur le réseau existant de champions et championnes 30 en 30.</p> <p>C3. Tous les organismes de réglementation contribuent à la stratégie nationale.</p> <p>C4. Reconnaissance de l'excellence des employeurs dans le cadre de l'initiative 30 en 30.</p>
	<p>D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+</p>	<p>D1. Tenue de la Conférence annuelle 30 en 30 de 2022 à 2024, en invitant les organismes de réglementation, les EES et les employeurs à contribuer à un changement de culture au sein de la profession d'ingénieur lors d'un événement national hautement visible et largement accessible, mettant en valeur des pratiques exemplaires, des recherches importantes et des outils pratiques.</p> <p>D2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent et participent à la préparation de la conférence.</p> <p>D3. Nombre d'employeurs qui contribuent et participent à la conférence.</p> <p>D4. Création de ressources nationales qui correspondent aux recommandations et aux pratiques exemplaires décrites dans des recherches précédentes. Par exemple, une ressource basée sur le rapport d'ACS+* de 2021, que les organismes de réglementation peuvent utiliser pour améliorer leurs programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et de sensibilisation des employeurs.</p> <p>D5. Le nombre d'organismes de réglementation participants qui font la promotion des ressources nationales.</p> <p>*Définition : L'ACS+ (analyse comparative entre les sexes plus) est un processus d'analyse créé par Femmes et Égalité des genres Canada; utilisée partout au pays par le gouvernement fédéral et bien connu dans la plupart des secteurs; tient compte de facteurs identitaires multiples et divers qui se recoupent et ont un impact sur la façon dont différentes personnes comprennent et vivent les initiatives.</p>

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
<b>PS2.2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice</b>	A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée	A1. Recherche sur les perceptions des publics visés avant et après la campagne. A2. Nombre d'impressions et d'actions. A3. Valeur de la médiatisation méritée.* A4. Nombre d'interactions en ligne et sentiments* qui s'en dégagent.  *Définitions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médiatisation méritée : couverture relayée gratuitement dans les médias.</li> <li>• Valeur de la médiatisation méritée : la valeur estimative de cette couverture médiatique.</li> <li>• Analyse des sentiments : analyse de la tonalité des commentaires.</li> </ul>
	B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice	B1. Recherche sur les perceptions des diplômés et des stagiaires en génie avant et après la campagne. B2. Nombre d'impressions et d'actions. B3. Nombre d'interactions en ligne et sentiments qui s'en dégagent.
	C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages et d'outils de marketing	C1. Nombre d'organismes de réglementation qui participent à l'élaboration du cadre et des outils, et nature de leur participation. C2. Les organismes de réglementation déterminent où et comment les messages et les outils seront utilisés; suivi visant à confirmer l'utilisation. C3. Réception continue de commentaires sur le projet.
<b>PS3.1 Maintenir notre engagement envers l'excellence</b>	A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs	A1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe.
	B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé	B1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe.
	C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance	C1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

États financiers audités		4.3
Objet :	Recevoir les états financiers audités d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2022	
Préparé par :	Derek Menard, directeur, Finances	
Présenté par :	Arjan Arenja, administrateur représentant l'Ontario et président du Comité FAGR	

### Contexte

- La *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL) exige que les états financiers de l'organisation soient présentés aux membres à chaque assemblée annuelle.

### État d'avancement

- L'audit de 2022 a été réalisé en février 2023, après la clôture de l'exercice.
- Lors de sa réunion d'avril 2023, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé les états financiers audités.

### Prochaines étapes

- Ingénieurs Canada conservera dans ses bureaux une copie des états financiers de l'exercice 2022.

### Annexe

- **Annexe 1** : États financiers audités pour 2021, comprenant le rapport de KPMG LLP



États financiers

## **d'INGÉNIEURS CANADA**

Et rapport des auditeurs indépendants

Exercice clos le 31 décembre 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
150, rue Elgin  
Bureau 1800  
Ottawa ON K2P 2P8  
Canada  
Téléphone 613-212-5764  
Télécopieur 613-212-2896

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres d'Ingénieurs Canada

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Ingénieurs Canada, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2022;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Ingénieurs Canada au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants d'Ingénieurs Canada conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Ingénieurs Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Ingénieurs Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Ingénieurs Canada.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Ingénieurs Canada;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Ingénieurs Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener Ingénieurs Canada à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

(date)

# INGÉNIEURS CANADA

État de la situation financière

Au 31 décembre 2022, avec des informations comparatives pour 2021

	2022		2021
<b>Actifs</b>			
Actifs à court terme			
Encaisse (note 3)	2 102 176	\$	3 037 065
Montants à recevoir (note 4)	1 193 477		1 197 114
Charges payées d'avance et dépôts	267 510		222 338
	3 563 163		4 456 517
Placements (note 5)	15 760 893		16 638 837
Immobilisations corporelles (note 6)	641 984		662 447
	19 966 040	\$	21 757 801
<b>Passifs et actifs nets</b>			
Passifs à court terme			
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	551 399	\$	692 117
Apports reportés	74 380		87 142
	625 779		779 259
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail (note 8)	306 086		393 539
Actifs nets (note 9)			
Fonds affectés à l'interne			
Réserve pour éventualités	2 500 000		2 500 000
Fonds général pour imprévus	1 500 000		1 500 000
Réserve pour priorités stratégiques	2 000 000		2 000 000
Investis en immobilisations corporelles	492 588		470 366
Non affectés	12 541 587		14 114 637
	19 034 175		20 585 003
Engagements (note 10)			
	19 966 040	\$	21 757 801

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

\_\_\_\_\_ administrateur

\_\_\_\_\_ administrateur

# INGÉNIEURS CANADA

## État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec des informations comparatives pour 2021

	2022	2021
<b>Produits</b>		
Programmes nationaux (note 11)	9 968 571 \$	9 824 255 \$
Services généraux	3 279 227	3 124 386
Revenus de placements	589 431	312 826
Programmes de sensibilisation	22 600	17 600
Gain (perte) net(te) non réalisé sur les placements	(2 298 681)	1 179 903
	<b>11 561 148</b>	<b>14 458 970</b>
<b>Charges</b>		
Charges d'exploitation		
Agrément	321 241	88 391
Développement des relations de travail	148 226	1 938
Services et outils	107 494	123 500
Programmes nationaux	882 694	884 668
Défense des intérêts auprès du gouvernement fédéral	65 511	44 589
Recherche et modifications réglementaires	2 525	20 213
Mobilité internationale	66 816	58 216
Promotion et programmes de sensibilisation	449 343	186 686
Diversité et inclusion	167 178	208 141
Protection des marques officielles	156 746	132 996
Services de secrétariat	1 190 269	232 073
Services généraux (note 12)	7 354 726	6 982 816
	<b>10 912 769</b>	<b>8 964 227</b>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous</b>		
	<b>648 379</b>	<b>5 494 743</b>
<b>Dépenses de projet</b>		
Projet d'amélioration de l'agrément	136 318	221 574
Mobilité internationale – projet ponctuel de l'IIDD	2 560	54 599
Services et outils – évaluation axée sur les compétences	70 239	214 592
Services et outils – NMDB	184 040	173 110
Examiner et valider l'objectif et l'étendue de l'accréditation	992 578	12 360
Renforcer la confiance et la valeur du permis	374 785	4 575
Renforcer la collaboration et l'harmonisation	95 459	–
Accélérer l'initiative 30 en 30	208 953	–
Recherche et modifications réglementaires – prévoyance	133 675	–
Améliorations au Répertoire de la mobilité	600	–
	<b>2 199 207</b>	<b>680 810</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>		
	<b>(1 550 828) \$</b>	<b>4 813 933 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# INGÉNIEURS CANADA

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec des informations comparatives pour 2021

	Réserve pour éventualités (note 9)	Fonds général pour imprévus (note 9)	Réserve pour priorités stratégiques (note 9)	Investis en immobilisations corporelles (note 9)	Non affectés	2022	2021
Solde au début de l'exercice	2 500 000 \$	1 500 000 \$	2 000 000 \$	470 366 \$	14 114 637 \$	20 585 003 \$	15 771 070 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	–	–	–	–	(1 550 828)	(1 550 828)	4 813 933
Amortissement des immobilisations corporelles	–	–	–	(180 841)	180 841	–	–
Acquisition d'actifs corporels	–	–	–	160 378	(160 378)	–	–
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	–	–	–	42 685	(42 685)	–	–
<b>Solde à la fin d'exercice</b>	<b>\$ 2 500 000 \$</b>	<b>1 500 000 \$</b>	<b>2 000 000 \$</b>	<b>492 588 \$</b>	<b>12 541 587 \$</b>	<b>19 034 175 \$</b>	<b>20 585 003 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# INGÉNIEURS CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec des informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 550 828)\$	4 813 933 \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	180 841	134 735
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	(87 453)	(87 453)
Gain net non réalisé sur les placements	2 298 681	(1 179 903)
Variations des postes hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des sommes à recevoir	3 637	(41 076)
Augmentation des charges payées d'avance et des dépôts	(45 172)	(100 329)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(140 718)	126 558
Diminution des apports reportés	(12 762)	(32 587)
	646 226	3 633 878
Activités d'investissement		
Augmentation nette de placements	(1 420 737)	(2 741 231)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(160 378)	(152 283)
	(1 581 115)	(2 893 514)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(934 889)	740 364
Encaisse au début de l'exercice	3 037 065	2 296 701
Encaisse à la fin de l'exercice	2 102 176 \$	3 037 065 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

## 1. Lois applicables et nature des activités

Ingénieurs Canada est une fédération nationale qui regroupe les douze ordres provinciaux et territoriaux autorisés à délivrer des permis d'exercice aux ingénieurs et à réglementer l'exercice de la profession dans tout le Canada. Ingénieurs Canada existe pour que ses ordres constituants disposent du soutien nécessaire à une profession d'ingénieur qui progresse et s'autoréglemente, et ce, dans l'intérêt public et à un coût justifié par les résultats.

Ingénieurs Canada a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le 31 octobre 2013, le Conseil canadien des ingénieurs est devenu Ingénieurs Canada et, depuis cette date, les statuts constitutifs d'Ingénieurs Canada sont dressés en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* plutôt que de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En sa qualité d'organisme sans but lucratif, Ingénieurs Canada est exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

## 2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Les conventions comptables les plus importantes sont présentées ci-après :

### a) Constatation des produits

Ingénieurs Canada applique la méthode du report propre aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

Les principales sources de revenus d'Ingénieurs Canada sont les cotisations des membres, les montants provenant des programmes d'affinité et d'assurance, et les revenus provenant des projets financés par le gouvernement.

Les produits provenant des cotisations provinciales et des cotisations annuelles par habitant sont constatés après facturation des membres constituants et figurent au poste Services intégrés à l'état des résultats. Les revenus des programmes d'affinité sont constatés lorsque les sommes deviennent recouvrables conformément aux modalités de l'accord. Ces sommes figurent au poste Programmes nationaux à l'état des résultats.

Les revenus d'intérêt sont reconnus selon le nombre de jours pendant lesquels le placement a été détenu durant l'année. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les gains et pertes sur la cession des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Tous les revenus de placements, y compris les gains et pertes réalisés ou non réalisés sur les placements, sont constatés dans l'état des résultats.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### a) Constatation des produits (suite)

Les revenus des projets financés par des sources externes, qui comprennent les revenus des projets financés par le gouvernement, sont constatés selon la méthode du report au fur et à mesure que les charges admissibles connexes sont engagées, conformément aux dispositions de chaque contrat. Les sommes reçues en excédent des charges admissibles sont comptabilisées sous forme de passif.

### b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ensuite comptabilisés au coût ou au coût amorti, à moins que la direction n'ait choisi de les reporter à la juste valeur. Ingénieurs Canada a choisi de reporter ces instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour acquérir des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers sont soumis à des tests de dépréciation à la fin de chaque exercice. S'il existe une indication de dépréciation, Ingénieurs Canada doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le montant que pourrait rapporter la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'Ingénieurs Canada pourrait tirer de l'exercice de ses droits sur tout bien affecté en garantie. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, Ingénieurs Canada comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Lorsqu'une immobilisation corporelle cesse de contribuer à la capacité d'Ingénieurs Canada de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Actif	Durée
Ameublement, accessoires et équipement	4 ans
Matériel informatique	4 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

### d) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Les avantages incitatifs relatifs à un bail sont reportés et amortis sur la durée du bail. L'amortissement annuel est comptabilisé à titre de crédit dans les charges locatives.

### e) Charges imputées

Dans l'état des résultats, Ingénieurs Canada présente ses charges par fonction.

Ingénieurs Canada ne ventile pas les charges entre les fonctions après la comptabilisation initiale.

### f) Conversion des devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont initialement inscrites au taux de change en vigueur à la date de conversion. Les actifs et passifs monétaires sont ensuite convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges en devises étrangères sont convertis au taux mensuel moyen en vigueur pendant l'année. Les gains et pertes découlant de la conversion sont inclus dans les produits financiers dans l'état des résultats.

### g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges durant l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Celles-ci font l'objet d'un examen annuel et, lorsque des redressements doivent être apportés, ils sont constatés dans les états financiers au cours de la période où ils deviennent connus.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022

## 3. Encaisse

### a) Soldes d'encaisse

Les soldes d'encaisse d'Ingénieurs Canada comprennent les fonds d'exploitation détenus dans des banques à charte canadiennes et les sommes détenues dans le fonds du marché monétaire canadien, et peuvent être liquidés en tout temps.

	2022	2021
Fonds d'exploitation	1 037 730 \$	1 104 945 \$
Fonds du marché monétaire canadien	1 064 446	2 202 120
	<b>2 102 176 \$</b>	<b>3 307 065 \$</b>

### b) Marge de crédit

Ingénieurs Canada possède une marge de crédit lui permettant d'emprunter 500 000 \$ (500 000 \$ en 2021) au taux préférentiel majoré de 1 %. Cette marge de crédit doit être renouvelée annuellement. Il n'y avait aucun solde impayé en date du 31 décembre 2022 ou 2021.

## 4. Montants à recevoir

	2022	2021
Programmes d'affinité et d'assurances	1 133 900 \$	1 134 700 \$
Sommes à recevoir – gouvernementales	59 577	62 130
Cotisations à recevoir des membres	–	284
	<b>1 193 477 \$</b>	<b>1 197 114 \$</b>

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022

## 5. Placements

	2022		2021	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Obligations	6 482 795 \$	7 002 609 \$	7 232 321 \$	7 388 184 \$
Fonds d'actions canadiennes	2 554 561	2 343 384	2 617 659	2 153 082
Fonds d'actions internationales	1 826 600	1 780 312	2 314 217	1 557 593
Fonds d'actions américaines	2 167 331	1 877 256	1 884 508	1 585 192
Fonds universels de placements	1 865 534	2 053 163	2 098 531	1 828 163
Alternative – Globale	864 072	926 376	491 601	491 601
	15 760 893 \$	15 983 100 \$	16 638 837 \$	15 003 815 \$

Les placements détenus par Ingénieurs Canada l'aident à financer ses actifs nets qui sont grevés d'une affectation interne à des fins particulières (note 9 a)).

## 6. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2022	2021
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Ameublement, accessoires et équipement	338 995 \$	230 612 \$	108 383 \$	50 879 \$
Matériel informatique	443 242	373 752	69 490	62 347
Améliorations locatives	1 186 958	722 847	464 111	549 221
	1 969 195 \$	1 327 211 \$	641 984 \$	662 447 \$

Au 31 décembre 2021, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles s'élevaient respectivement à 1 808 817 \$ et 1 146 370 \$.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022

## 7. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2022	2021
Charges d'exploitation	280 161 \$	277 915 \$
Charges à payer	67 754	85 105
Régularisations de rémunération	162 805	288 853
Assurance responsabilité professionnelle secondaire payable aux membres	40 679	40 244
	551 399 \$	692 117 \$

Les charges d'exploitation et les charges à payer ne comprennent pas de remises gouvernementales telles que des taxes de vente ou des cotisations sociales.

## 8. Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

En 2015, Ingénieurs Canada a conclu un bail pour la location de locaux pour les dix prochaines années. Dans le cadre de cette entente, Ingénieurs Canada a touché une allocation au locataire visant à couvrir les coûts d'aménagement jusqu'à concurrence de 30 \$ par pied carré d'espace loué, en plus de profiter d'une période sans loyer de neuf mois.

	Avantages incitatifs relatifs au bail – période sans loyer	Allocation au locataire – coûts d'aménagement	Total
Solde au début de l'exercice	201 458 \$	192 081 \$	393 539 \$
Moins l'amortissement	(44 768)	(42 685)	(87 453)
Solde à la fin de l'exercice	156 690 \$	149 396 \$	306 086 \$

## 9. Actifs nets

L'objectif général d'Ingénieurs Canada en ce qui concerne ses actifs nets consiste à financer les projets à venir, les opérations courantes, les immobilisations corporelles et les actifs incorporels. Ingénieurs Canada gère ses actifs nets en établissant des fonds affectés et en réservant des montants dans les actifs nets affectés en vue de projets prévus, d'éventualités et d'autres besoins en capital. Ces affectations sont présentées dans l'état de l'évolution des actifs nets et détaillées à la note 9a).

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

## 9. Actifs nets (suite)

L'objectif d'Ingénieurs Canada à l'égard de ses actifs nets non affectés consiste à maintenir un solde suffisant pour répondre aux besoins liés à la tenue de ses activités courantes et à financer d'éventuelles pertes latentes sur ses placements. Les actifs nets investis en immobilisations et les actifs incorporels d'Ingénieurs Canada sont équivalents à leur valeur comptable nette, moins les avantages incitatifs à la location correspondants.

Ingénieurs Canada n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital et elle a adopté une nouvelle stratégie générale à l'égard de son actif net, qui a pris effet en 2022.

### a) Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne sont des fonds engagés à des fins particulières en application de la politique du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada, comme suit :

La réserve pour éventualités a pour but d'atténuer l'incidence financière du risque d'événements négatifs imprévus qui pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, les produits ou les charges d'Ingénieurs Canada. Le niveau cible de cette réserve est de 2 500 000 \$.

Le fonds général pour imprévus garantit que des sommes seront accessibles en cas de contestation judiciaire, afin de régler les franchises d'assurance et d'aider les ordres constituants lorsqu'il est évident qu'ils n'ont pas les ressources financières voulues pour mettre en œuvre une mesure d'exécution et/ou une obligation statutaire qui aurait des répercussions évidentes et importantes sur les autres ordres. Ce fonds a un niveau cible de 1 500 000 \$.

La réserve pour priorités stratégiques a pour objet de fournir des fonds pour des projets stratégiques prévus et de répondre aux risques et aux besoins d'investissement futurs en lien avec la performance, l'accessibilité et la sécurité des actifs informatiques. Le niveau cible de cette réserve est de 2 000 000 \$.

Le conseil d'administration d'Ingénieurs Canada créera aussi de nouveaux fonds de réserve ou supprimera les fonds existants, selon les besoins.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022

## 10. Engagements

Ingénieurs Canada loue des locaux pour bureaux en vertu d'un bail qui se terminera le 30 juin 2026. Les loyaux minimaux que l'organisme s'est engagé à payer pour les quatre prochaines années sont les suivants :

2023	657 968 \$
2024	655 797
2025	655 073
2026	327 287
	2 296 125 \$

## 11. Programmes nationaux

Ingénieurs Canada est partie à un certain nombre d'accords avec des sociétés de services financiers. En vertu de ces accords, Ingénieurs Canada tire des revenus, appelés produits de programmes d'affinité dans les présents états financiers, de l'achat de biens et de services par les membres des ordres provinciaux et territoriaux membres d'Ingénieurs Canada.

Ces accords ont différentes modalités ainsi que différentes dates d'expiration et méthodes. Certains ont des dates d'expiration fixes avec options de renouvellement, tandis que d'autres restent en vigueur jusqu'à résiliation sur préavis d'une des parties.

Les deux accords les plus importants représentaient 92 % des produits des programmes d'affinité en 2022 (92 % en 2021) et couvrent les périodes suivantes :

- un accord d'une durée de douze ans qui prendra fin en décembre 2029 avec renouvellements automatiques de cinq ans jusqu'à résiliation par une des parties sur préavis de 180 jours avant l'expiration de ce délai, qui représentait 76 % des produits des programmes d'affinité en 2022 (75 % en 2021); et
- un accord sans date d'expiration fixe, qui représentait 16 % des produits du programme d'assurance (16 % en 2021).

## 12. Cotisations au régime de retraite

Ingénieurs Canada administre le régime de retraite à cotisations déterminées de ses employés, lequel est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario. En 2022, les cotisations au régime s'élevaient à 374 074 \$ (214 494 \$ en 2021) et sont incluses dans les salaires et charges sociales.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

## 13. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de 2022.

## 14. Gestion des risques financiers

Ingénieurs Canada s'expose à divers risques financiers dans l'exercice de ses activités d'exploitation et d'investissement. La direction d'Ingénieurs Canada a adopté différentes politiques afin de réduire ces risques, dont la Politique en matière de fonds assujettis à des restrictions internes et la Politique sur les engagements financiers et les paiements. Ingénieurs Canada confie également la gestion de son portefeuille de placements à une société de l'extérieur.

### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Ingénieurs Canada est exposé au risque de marché associé à ses placements, comme l'explique la note 5.

### b) Risque de change

Ingénieurs Canada n'est pas exposé à un risque de change important, car il ne détient pas d'espèces ou de placements importants libellés en devises.

### c) Risque de taux d'intérêt

Ingénieurs Canada est exposé au risque de crédit et de taux d'intérêt associé à ses placements portant intérêt. Les fonds communs de placement en obligations détenus par Ingénieurs Canada sont indiqués à la note 5 et portent intérêt à taux fixes, et Ingénieurs Canada est donc exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers d'Ingénieurs Canada portant intérêt à taux fixes ne représentent pas de sommes importantes et n'entraînent donc pas de risque important de taux d'intérêt. Ingénieurs Canada n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

### d) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les marchés (autres que les changements rattachés aux taux de change ou aux taux d'intérêt), que ceux-ci soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument, son émetteur ou d'autres facteurs affectant les instruments similaires sur le marché. Ingénieurs Canada est exposé à d'autres risques de prix sur ses placements en actions tel qu'indiqué à la note 5.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

## 14. Gestion des risques financiers (suite)

### e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Ingénieurs Canada ne puisse pas s'acquitter de ses obligations en temps opportun et de façon rentable. Ingénieurs Canada réduit son exposition au risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. Il prépare ses prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour honorer ses obligations.

### f) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Ingénieurs Canada est exposée au risque de crédit du fait que ses contreparties pourraient ne pas lui verser les sommes qu'elles lui doivent. Afin d'atténuer son risque de crédit, Ingénieurs Canada a conclu des accords à long terme avec la plus grande partie de ses débiteurs, en plus d'appliquer des politiques de crédit et de contrôler les recouvrements. Se reporter à la note 12 pour de plus amples détails sur les accords importants avec des contreparties. Une provision pour créances douteuses est établie en fonction de facteurs entourant le risque de crédit de certains membres, de même qu'en fonction des tendances historiques et d'autres informations. Au 31 décembre 2022, la provision pour créances douteuses était de néant \$ (néant \$ en 2021).

La direction estime qu'Ingénieurs Canada ne s'expose à aucun risque important découlant de ses instruments financiers, quoique le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix ont augmenté au cours de l'exercice en raison de la hausse des taux d'intérêt et des fluctuations du marché des actions.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

Nomination des auditeurs		5
Objet :	Nommer Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe d'Ingénieurs Canada pour 2023.	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE Raymond Chabot Grant Thornton soit nommé comme expert-comptable chargé d'auditer les comptes d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2023.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des 2/3-60 % (la motion doit être approuvée par au moins les deux tiers des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent des inscrits)	
Préparé par :	Derek Ménard, directeur, Finances Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Arjan Arenja, administrateur représentant l'Ontario et président du Comité FAGR	

### Définition du problème/de l'enjeu

- Conformément au Règlement administratif, les membres doivent nommer chaque année à titre d'auditeur d'Ingénieurs Canada un comptable professionnel agréé (CPA) autorisé à exercer la comptabilité publique en Ontario.

### Action/recommandation proposée

- Il est proposé que Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) soit retenu pour fournir des services d'audit externe pour l'exercice 2023 à venir, selon les honoraires établis dans la proposition reçue en janvier 2023.
- Si la motion est adoptée, ce sera la première année qu'Ingénieurs Canada retient les services de comptabilité externes de RCGT.

### Autres options envisagées

- Conformément à la Politique du conseil 6.4, il incombe au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) de procéder à un examen complet de l'auditeur au moins tous les cinq ans.
- Au nom du comité FAGR, le personnel a lancé une demande de propositions (DP) pour des services d'audit auprès de quatre cabinets à la fin de décembre 2022. Il s'agissait de RCGT, de Deloitte, de BDO et de KPMG LLP (le titulaire).
- Des propositions ont été reçues de trois cabinets, soit RCGT, BDO et KPMG LLP.
- Deloitte n'a pas répondu.
- Toutes les propositions reçues ont été examinées par le Comité FAGR.
- Le Comité FAGR a recommandé que RCGT soit envisagé par les membres à titre d'expert-comptable chargé d'auditer les comptes d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2023.

### Risques

- Travailler avec un nouvel auditeur comporte des éléments inconnus.

### Répercussions financières

- Faire appel aux services de RCGT pour réaliser l'audit de 2023 représente un engagement financier d'environ 16 500 \$ pour l'année budgétaire 2023.
- Ces honoraires sont prévus dans le budget de 2023.

## **Avantages**

- Les frais d'audit de RCGT permettent de réaliser des économies significatives par rapport à d'autres cabinets.
- Le fait de changer d'auditeur externe après avoir travaillé avec KPMG LLP pendant huit années consécutives apportera une nouvelle perspective.

## **Consultations**

- S./O.

## **Prochaines étapes (si la motion est adoptée)**

- Au début de l'automne 2023, le personnel, en collaboration avec RCGT, élaborera un plan d'audit qui sera soumis à l'approbation du Comité FAGR d'Ingénieurs Canada.
- Par la suite, RCGT réalisera l'audit de 2023, et les résultats (c.-à-d. les états financiers audités et le rapport d'audit) seront présentés aux membres à la réunion de mai 2024.

## **Annexe**

- Aucune

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

<b>Cotisation par personne pour 2025</b>	<b>6</b>
Objet :	Approuver la cotisation par personne pour 2025.
Motions à examiner :	<i>QUE la cotisation par personne pour 2025 soit fixée à 8 \$ par inscrit.</i>
Vote requis pour adopter les motions :	Majorité des 2/3-60 % (la motion doit être appuyée par au moins les deux tiers des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent des inscrits représentés)
Préparé par :	Derek Ménard, directeur, Finances
Présenté par :	Arjan Arenja, administrateur représentant l'Ontario et président du Comité FAGR

### Définition du problème ou de l'enjeu

- La cotisation par personne est définie, en partie, dans l'article 1.1 du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada comme « le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits ». De plus, selon l'article 7.2 du Règlement administratif, le conseil doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de la deuxième année suivante.
- Le 12 décembre 2022, les membres ont été informés du montant de la cotisation par personne recommandée par le conseil pour 2025, dans un courriel d'Evelyn Spence, avocate générale et secrétaire générale, dans lequel elle indiquait :
  - « Lors de sa réunion du 12 décembre 2022, le conseil d'Ingénieurs Canada a convenu de recommander aux membres que **la cotisation par personne pour 2025 demeure à 8 \$ par inscrit**. En conséquence, cette recommandation sera soumise à l'approbation des membres lors de leur assemblée annuelle en mai 2023 ».

### Action ou recommandation proposée

- Que les membres approuvent la cotisation par personne pour 2025.

### Autres options envisagées

- Aucune

### Risques

- La cotisation par personne doit soutenir les opérations continues, tout en étant ajustée pour éviter la croissance excessive des actifs nets d'Ingénieurs Canada et le risque de perdre le statut d'organisme sans but lucratif.

### Répercussions financières

- La cotisation par personne proposée réduira les revenus d'Ingénieurs Canada de 722 000 \$ en 2025 comparativement à la cotisation par personne de 10,21 \$ en 2023.
- La cotisation par personne proposée pour 2025 maintiendra les actifs nets non affectés au-dessus de leur limite inférieure de 1 million \$ et soutiendra les dépenses d'exploitation en 2025.

## **Consultations**

- La cotisation recommandée pour 2025 est basée sur les revenus et les dépenses prévus pour 2023, 2024 et 2025. Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a recommandé la cotisation, et le conseil a approuvé cette recommandation à sa réunion de décembre 2022.

## **Prochaines étapes (si la motion est approuvée)**

- La cotisation par personne pour 2025 sera établie à 8 \$ par inscrit.
- Le Comité FAGR se penchera sur le montant de la cotisation par personne pour 2026 lors de sa réunion pré budgétaire d'août 2023.

## **Annexes**

- Aucune

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

Modification du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada		7
Objet :	Proposer une modification de la « majorité des 2/3-60 % » requise pour l'adoption de résolutions à une assemblée des membres d'Ingénieurs Canada	
Motions à examiner :	<p>(a) QUE le terme « majorité des 2/3-60 % » et la définition figurant dans le paragraphe 1.1 du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada soient supprimés et remplacés par ce qui suit :</p> <p>« <b>Majorité des ¾</b> » signifie qu'une résolution est approuvée par au moins les trois quarts (3/4) des membres votants »</p> <p>(b) ET QUE les renvois à la « majorité des 2/3-60 % » figurant dans les alinéas 2.1(m) et 3.4(2) du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada soient remplacés par le terme « <b>majorité des ¾</b> ».</p>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des 2/3-60 % (la motion doit être approuvée par au moins les deux tiers des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent des inscrits)	
Préparé par :	Pal Mann, P.Eng., chef de la direction et registraire, Engineers Nova Scotia Janet Bradshaw, P. Eng., chef de la direction et registraire, PEGNL Lia Daborn, chef de la direction et registraire, AIGNB Jim Landrigan, P.Eng., directeur général d'Engineers PEI	
Présenté par :	Denise Pothier, P.Eng., Présidente, Engineers Nova Scotia	

### Définition du problème/de l'enjeu

#### Contexte

- En vertu du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada, « Toute question soulevée lors d'une assemblée des membres doit être adoptée par une résolution approuvée par une majorité des 2/3-60 % ». Le terme « majorité des 2/3-60 % », défini dans le paragraphe 1.1, stipule que toutes les résolutions des membres doivent non seulement être appuyées par les deux tiers des membres votants, mais aussi que les deux tiers des membres en faveur de la motion représentent au moins soixante pour cent des inscrits<sup>1</sup>. À la différence des réunions du conseil d'Ingénieurs Canada, où seuls certains votes nécessitent une « majorité des 2/3 » (voir les paragraphes 5.7 et 5.8 du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada), toutes les résolutions lors d'une assemblée des membres – quelle que soit la question abordée – nécessitent une « majorité des 2/3-60 % » pour être adoptées.
- Les quatre organismes de réglementation de l'Atlantique estiment que la « majorité des 2/3-60 % » initialement mise en place et exigée pour adopter une résolution sur toute question soulevée lors d'une réunion ne reflète pas les intentions actuelles et futures de la fédération.

#### Discussions

<sup>1</sup> Dans le Règlement administratif, « Inscrit » désigne une personne inscrite à titre de membre au 31 décembre, à l'exception des candidats, des étudiants et des personnes inscrites uniquement en tant que géoscientifiques ou géoscientifiques stagiaires.

- Conformément aux statuts de prorogation et aux principes directeurs, Ingénieurs Canada a pour objets de servir les intérêts collectifs des organismes de réglementation, de promouvoir et de maintenir les intérêts, l'honneur et l'intégrité de la profession d'ingénieur au Canada, et de faire toute chose légale, accessoire ou favorable à l'accomplissement de ces objets, notamment de servir les organismes de réglementation et de renforcer la profession d'ingénieur en s'acquittant de ce qui suit :
  - Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie.
  - Faciliter et encourager de bonnes relations de travail entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
  - Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.
  - Offrir des programmes nationaux.
  - Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral.
  - S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.
  - Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
  - Encourager la reconnaissance de la valeur et des contributions de la profession à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.
  - Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusivité qui reflètent celles de la société canadienne.
  - Protéger tous mot(s), marque(s), slogan(s), ou logo(s), ou toute œuvre littéraire ou autres œuvres se rapportant à la profession d'ingénieur ou à ses objets
- Parmi ces dix (10) « objectifs fondamentaux », un seul, « *Offrir des programmes nationaux* », est axé sur le soutien direct de l'ensemble des ~300 000 personnes inscrites à travers le Canada. Les neuf (9) autres visent à soutenir de façon égale le travail des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux. L'activité principale d'Ingénieurs Canada consiste à produire des résultats pour les organismes de réglementation qui appuient la réglementation du génie, et non à produire des résultats pour les inscrits individuels.
- Pour financer ce service dispensé à tous les organismes de réglementation, Ingénieurs Canada utilise un financement *par personne* proportionnel au nombre d'inscriptions provinciales et territoriales, ainsi que le financement des programmes d'affinité généré par les organismes de réglementation participants, selon un modèle de financement **équitable**. Ces revenus soutiennent tous les organismes de réglementation **de façon égale**; les besoins fonctionnels et en matière de programmes d'un petit organisme de réglementation sont identiques à ceux d'un organisme de réglementation plus important, bien qu'à une échelle réduite, et les décisions prises lors d'une assemblée des membres touchent tous les ordres constituants de la fédération de façon égale.
- À l'échelle nationale, le modèle de vote décrit dans le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada diffère des systèmes de vote nationaux de plusieurs fédérations nationales d'organismes de réglementation. Dans ces forums, le vote est basé sur le principe d'un vote par membre, sans pondération des votes ni prise en compte de la taille des associations constituantes<sup>2</sup> :
  - Géoscientifiques Canada
  - Comptables professionnels agréés du Canada
  - Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
  - Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire
- Les organismes de réglementation ne font pas, et ne devraient pas faire passer les besoins ou les désirs de leurs membres inscrits avant la réglementation efficace de la profession et l'intérêt public. En tant que fédération de 12 organismes de réglementation du génie, dont le but commun est d'assurer l'exercice

<sup>2</sup> Il n'existe pas de fédération nationale équivalente pour les organismes de réglementation des médecins et chirurgiens, ou des infirmières.

compétent, autorisé et éthique du génie dans l'intérêt du public, nous devons nous poser les deux questions suivantes qui motivent la motion :

- a. En tant que fédération d'organismes de réglementation du génie, Ingénieurs Canada devrait-il être régi par la volonté d'une majorité d'inscrits, ou par la volonté d'une majorité des organismes de réglementation?
  - b. Est-ce qu'une combinaison minoritaire d'organismes de réglementation devrait avoir la capacité de rejeter une motion simplement parce qu'elle représente plus d'inscrits que les autres?
- Le dysfonctionnement du modèle actuel a été clairement mis en évidence lors de l'assemblée des membres de mai 2022, lorsque 10 des 12 organismes de réglementation – une représentation significative de **l'intérêt collectif** des organismes de réglementation – ont voté en faveur d'un changement sans pouvoir le faire adopter. Même si la motion proposée n'aurait que peu ou pas d'impact sur les inscrits, deux organismes de réglementation représentant plus de 40 % des inscrits s'y sont opposés.
  - Dans le modèle de financement équitable d'Ingénieurs Canada, chaque organisme de réglementation doit contribuer en fonction de sa taille<sup>3</sup>. La contribution financière n'est toutefois pas le seul soutien que les organismes de réglementation apportent à la gouvernance et au fonctionnement d'Ingénieurs Canada. Les heures-personnes fournies par le personnel et les bénévoles au conseil, aux comités, aux groupes de travail et à l'examen des documents constituent une importante contribution en nature, particulièrement pour les organismes de réglementation dont le personnel et les membres sont peu nombreux. Les plus petits organismes de réglementation doivent « payer plus cher » pour participer de façon appropriée aux diverses initiatives d'Ingénieurs Canada; compte tenu du poids proportionnel de ces contributions, tous les organismes de réglementation devraient être traités de façon égale dans le processus décisionnel des membres.
  - L'équité du modèle de financement d'Ingénieurs Canada devrait être maintenue dans son modèle de vote. Des arguments ont été avancés à l'appui de la structure de vote actuelle, à savoir que les organismes de réglementation de plus grande taille contribuent davantage au financement d'Ingénieurs Canada et qu'ils devraient donc avoir plus de poids dans le vote. Il s'agit là d'un modèle de gouvernance inéquitable et non inclusif.
  - Afin de parvenir à une équité dans le modèle de vote qui reflète les **intérêts collectifs** des organismes de réglementation, il est proposé qu'une **majorité des 3/4** des membres votants soit requise pour adopter une motion. Le seuil de 75 %, sans réserve quant au nombre d'inscrits représentés, vise deux objectifs :
    - a. Le seuil plus élevé (3/4 contre 2/3) réduira tout risque perçu de contrôle de l'ordre du jour par les petits organismes de réglementation (YK, NT/NU, SK, MB, NB, PE, NS, NL), étant donné qu'il faudrait qu'au moins un des organismes de réglementation plus importants (BC, AB, ON ou QC) vote en faveur d'une résolution pour qu'elle soit adoptée; et
    - b. Il élimine la perception que la fédération des organismes de réglementation est contrôlée par l'intérêt personnel des inscrits.
  - Aucune modification de la structure de vote du conseil d'Ingénieurs Canada n'est proposée, car le Règlement administratif ne contient aucune référence au pourcentage d'inscrits; le nombre d'administrateurs nommés au conseil tient compte du nombre d'inscrits de chaque zone de compétence.

### Action/recommandation proposée

- Que les membres votent en faveur des modifications proposées du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada.

### Autres options envisagées

- S/O

<sup>3</sup> Si l'on compare le pourcentage des budgets de fonctionnement annuels, Engineers Nova Scotia a versé le pourcentage le plus élevé de tous les organismes de réglementation en 2021 (un peu moins de 5 % de son budget de fonctionnement total), tandis que les autres organismes de réglementation ont versé entre 2 % et 3 % de leur budget total. Cette analyse a été réalisée à partir des rapports annuels de 2021 des organismes de réglementation.

### Risques

- Si les résolutions présentées et appuyées par une majorité d'organismes de réglementation représentant moins de 60 % des inscrits auprès d'Ingénieurs Canada continuent d'être rejetées par une minorité d'organismes de réglementation comptant un plus grand nombre d'inscrits, la crédibilité de la fédération en tant qu'organisme servant les intérêts collectifs des organismes de réglementation s'en trouvera compromise.

### Répercussions financières

- S/O

### Avantages

- L'adoption d'un cadre de gouvernance plus équitable, qui accorde un poids égal au vote de chaque membre, sera propice à une profession plus unie, et favorisera des relations équitables et inclusives entre les membres, qui répondent à l'esprit et à l'intention d'un modèle fédéré attendu de nos jours.

### Consultations

- Les chefs de la direction et les conseils des quatre organismes de réglementation de l'Atlantique (Engineers Nova Scotia, Engineers PEI, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick et Professional Engineers and Geoscientists Newfoundland) ont contribué à l'élaboration de la motion proposée. La question a été débattue lors d'une réunion ponctuelle des chefs de direction en janvier 2023, et une version préliminaire de la motion a été fournie à tous les organismes de réglementation en prévision de sa présentation à Ingénieurs Canada dans le cadre de l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des membres de 2023.

### Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Les modifications du Règlement administratif entreront en vigueur immédiatement.

### Annexe

- **Annexe 1** : Modification proposée du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada



## RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA – MODIFICATIONS PROPOSÉES POUR L'AGM 2023

Règlement régissant de façon générale les activités et les affaires d'INGÉNIEURS CANADA  
EST PAR LA PRÉSENTE PROMULGUÉ :

### 1 INTERPRÉTATION

#### 1.1 Définitions

Tous les termes et expressions contenus dans le présent document et qui sont définis dans la Loi ou les Règlements connexes ont la signification accordée à ces termes et expressions dans cette loi ou ses Règlements.

« **Loi** » s'entend de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* S.C. 2009, c.23, notamment les règlements pris en vertu de cette dernière, et toute loi ou tout règlement pouvant la remplacer, compte tenu des modifications successives.

« **Conseiller** » désigne une personne nommée en vertu de la politique du conseil pour faire des recommandations ou fournir de l'information essentielle au conseil.

« **Conseil** » désigne le conseil d'Ingénieurs Canada composé d'administrateurs et de conseillers.

« **Membres du conseil** » désigne les administrateurs et les conseillers nommés conformément à ce règlement administratif.

« **Groupe des chefs de direction** » s'entend du groupe constitué des chefs de direction de chacun des membres.

« **Grand projet d'immobilisations** » désigne un projet d'immobilisations dont la valeur représente plus de 10 % du budget opérationnel annuel.

« **Membre** » s'entend d'un membre tel que défini à l'article 2.

« **Cotisation par personne** » désigne le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits tel que défini à l'article 7.

« **Inscrit** » désigne une personne inscrite à titre de membre au 31 décembre, à l'exception des candidats, des étudiants et des personnes inscrites uniquement en tant que géoscientifiques ou géoscientifiques stagiaires.

« **Secrétaire** » désigne une fonction tenue par le chef de la direction d'Ingénieurs Canada ou toute autre personne désignée par le conseil.

« **Initiative nationale spéciale** » désigne tout projet ou programme qui nécessiterait une cotisation spéciale de la part des membres ou une augmentation des cotisations par personne, ainsi que tout grand projet d'immobilisations.

« **Normes** » désigne les normes d'agrément.

« **Plan stratégique** » désigne le plan visant la réalisation de l'avenir envisagé d'Ingénieurs Canada.

« **Majorité des 2/3** » signifie qu'une résolution est approuvée par au moins les deux tiers des administrateurs du conseil votants.

« **Majorité des 3/4** » signifie qu'une résolution est approuvée par au moins les trois quarts (3/4) des membres votants.

#### 1.2 Interprétation

Dans l'interprétation des présents règlements, les termes et expressions au singulier incluent le pluriel et inversement, et les termes et expressions au masculin incluent le féminin et inversement.

#### 1.3 Langues

On accordera une reconnaissance égale aux deux langues officielles du Canada dans les activités d'Ingénieurs Canada. En cas de contradiction entre le texte anglais d'un article quelconque du Règlement administratif ou d'un autre document et le texte français du même règlement ou document, le texte anglais a préséance.

**RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA – MODIFICATIONS PROPOSÉES POUR L'AGM 2023****2 MEMBRES****2.1 Membres**

Chacun des organismes suivants fait partie des membres jusqu'à ce qu'il soit mis fin à cet état de membre par retrait ou par radiation, ainsi qu'il est prévu dans la présente, à savoir :

- (a) Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA)
- (b) Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB)
- (c) Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS);
- (d) Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of Manitoba (Engineers Geoscientists Manitoba)
- (e) Association of Professional Engineers of Nova Scotia (Engineers Nova Scotia)
- (f) Association of Professional Engineers of Ontario (PEO)
- (g) Association of Professional Engineers of Yukon (Engineers Yukon);
- (h) Northwest Territories Association of Professional Engineers and Geoscientists (NAPEG);
- (i) Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ);
- (j) The Association of Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador (PEGNL);
- (k) The Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of British Columbia (Engineers and Geoscientists British Columbia);
- (l) The Association of Professional Engineers of the Province of Prince Edward Island (Engineers PEI);
- (m) Toute autre entité provinciale ou territoriale établie dans le but de réglementer l'exercice du génie dans une province ou un territoire du Canada, sous réserve de l'approbation par une résolution des membres conformément à la majorité des 2/3-60 %.

**2.2 Retrait d'un membre**

Un membre peut retirer son adhésion en soumettant son avis écrit de retrait au secrétaire au moins douze (12) mois avant la prochaine assemblée annuelle des membres.

**2.3 Radiation d'un membre**

- (1) Un membre peut être radié si, à une assemblée extraordinaire des membres convoquée à cette fin, une résolution visant à radier ce membre est adoptée, pourvu que le membre ait eu l'occasion d'être entendu à cette assemblée.
- (2) Nonobstant le retrait ou la radiation d'un membre, ce dernier demeure responsable du paiement des cotisations par personne qu'il a perçues ou qui sont exigibles avant et incluant la date d'effet de son retrait ou de sa radiation.

**3 ASSEMBLÉES DES MEMBRES****3.1 Avis de convocation à une assemblée des membres**

- (1) Les membres autorisés à voter aux assemblées et les administrateurs, ainsi que le comptable, le cas échéant, doivent être avisés de l'heure et du lieu d'une assemblée par téléphone, courrier électronique ou tout autre moyen de communication entre 21 et 35 jours avant la tenue de l'assemblée. Un membre qui désire être avisé par un moyen non électronique recevra l'avis par courrier, messagerie ou en mains propres.
- (2) Une résolution extraordinaire des membres est nécessaire pour modifier le présent règlement en vue de changer les façons d'aviser les membres habilités à voter aux assemblées.

**3.2 Assemblées générales et extraordinaires**

D'autres assemblées des membres, qu'elles soient générales ou extraordinaires, peuvent être convoquées en tout temps et en tout lieu sur ordre du président ou du président élu ou par le conseil, ou encore à la demande d'un membre.

## RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA – MODIFICATIONS PROPOSÉES POUR L'AGM 2023

### 3.3 Erreur ou omission reliée à l'avis

Le fait qu'un ou plusieurs membres n'aient pas reçu d'avis n'invalidera nullement toute résolution adoptée ou toute mesure prise à une assemblée des membres.

### 3.4 Votes à l'assemblée des membres

Chaque membre présent à une assemblée dispose du droit d'exercer un vote. Ce vote est exercé par le président en poste d'un membre.

- (1) Un membre peut, au moyen d'une procuration écrite, désigner un mandataire pour assister et agir en son nom à une assemblée des membres, dans la mesure et selon les pouvoirs établis dans la procuration.
- (2) Toute question soulevée lors d'une assemblée des membres doit être adoptée par une résolution approuvée par une majorité des **3/4**.
- (3) Le président de toute assemblée des membres n'a pas de droit de vote et, en cas d'égalité, il n'a pas de vote décisif et la motion est réputée avoir été rejetée.

### 3.5 Quorum

- (1) À toute assemblée des membres, le quorum comprend au moins les deux tiers du total des membres représentant au moins soixante pour cent du total des inscrits.
- (2) S'il y a quorum à l'ouverture d'une assemblée des membres, les membres présents peuvent procéder aux délibérations de l'assemblée, même si ce quorum n'est pas maintenu au cours de l'assemblée.

### 3.6 Vote électronique

Les assemblées des membres peuvent se tenir entièrement par voie téléphonique ou électronique ou par un autre moyen de communication.

### 3.7 Président

Les assemblées des membres sont présidées par le président d'Ingénieurs Canada ou par une personne choisie par les membres.

## 4 ADMINISTRATEURS ET CONSEILLERS

### 4.1 Nomination des administrateurs

- (1) Chaque membre doit remettre au secrétaire, pour examen à l'assemblée annuelle des membres, une liste de candidats qui sont des ingénieurs en règle.
- (2) Seuls les candidats désignés conformément aux présentes politiques de mise en candidature sont admissibles aux fonctions d'administrateur.

### 4.2 Composition et élection des administrateurs

- (a) Le nombre d'administrateurs ne doit pas être supérieur à vingt-trois (23).
- (b) Les administrateurs doivent être élus sur la base des candidatures reçues comme suit :
  - Quatre (4) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA);
  - Un (1) de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB);
  - Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS);
  - Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of Manitoba (Engineers Geoscientists Manitoba);
  - Un (1) de l'Association of Professional Engineers of Nova Scotia (Engineers Nova Scotia);
  - Cinq (5) de l'Association of Professional Engineers of Ontario (PEO);

## RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA – MODIFICATIONS PROPOSÉES POUR L'AGM 2023

Un (1) de l'Association of Professional Engineers of Yukon (Engineers Yukon);  
 Quatre (4) de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ);  
 Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador (PEGNL);  
 Deux (2) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia (Engineers and Geoscientists British Columbia);  
 Un (1) de l'Association of Professional Engineers of the Province of Prince Edward Island (Engineers PEI).

### 4.3 Conseillers

- (1) Le conseil peut établir des politiques pour nommer des personnes à titre de conseillers.
- (2) Sur invitation du conseil, les conseillers ont le droit d'être présents et de participer aux discussions pour la durée (ou une partie) d'une réunion du conseil (tel que décidé par celui-ci), mais n'ont pas le droit de vote.
- (3) Les conseillers peuvent effectuer d'autres tâches demandées de temps à autre par le conseil.

### 4.4 Rémunération et remboursement des dépenses

- (1) Les membres du conseil occupent leur poste sans rémunération.
- (2) Les membres du conseil ne doivent pas retirer de bénéfice financier du fait qu'ils occupent un poste d'administrateur.
- (3) Les membres du conseil peuvent se faire rembourser les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

### 4.5 Pourvoi de postes vacants

Si un administrateur quitte son poste avant la fin de son mandat, le membre qui a nommé l'administrateur démissionnaire doit pourvoir le poste à partir de sa liste de candidats. Le nouvel administrateur nommé doit exercer ses fonctions jusqu'à la fin du mandat de l'administrateur démissionnaire.

### 4.6 Limites des mandats

- (1) Les administrateurs sont élus au conseil pour un mandat de trois (3) ans.
- (2) Aucun administrateur ne peut être élu au conseil pour plus de deux mandats consécutifs, soit une durée maximale à vie de six années consécutives.
- (3) Les limites de mandat ne s'appliquent pas à un administrateur élu ou confirmé, selon le cas, comme président, président élu ou président sortant avant l'expiration de son deuxième mandat, auquel cas il peut demeurer au conseil jusqu'à la fin de son mandat de président sortant.
- (4) Les membres ont le pouvoir de prolonger le mandat d'un administrateur au-delà des durées susmentionnées, dans des circonstances particulières, afin d'assurer une gouvernance efficace.

## 5 ASSEMBLÉES DU CONSEIL

### 5.1 Nombre d'assemblées

Le conseil doit tenir au moins une assemblée par exercice financier et autant d'assemblées additionnelles qu'il juge nécessaires pour traiter les activités d'Ingénieurs Canada.

### 5.2 Avis

Le président, le président élu, ou n'importe lequel des cinq (5) administrateurs peut, en tout temps, convoquer une assemblée du conseil.

**RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA – MODIFICATIONS PROPOSÉES POUR L'AGM 2023****5.3 Assemblées ouvertes**

- (1) Sous réserve des dispositions prévues dans le présent article, toutes les assemblées sont ouvertes aux membres, aux conseillers et aux observateurs invités.
- (2) Une assemblée ou une partie d'une assemblée peut, à la discrétion du président, être fermée aux membres, aux conseillers et aux observateurs invités si elle porte sur l'un des sujets suivants :
  - (a) la sécurité d'Ingénieurs Canada;
  - (b) des questions personnelles concernant une personne identifiable;
  - (c) l'acquisition, proposée ou en cours, d'actifs par Ingénieurs Canada
  - (d) un litige ou un litige potentiel;
  - (e) la formulation de conseils qui relèvent du privilège avocat-client, y compris les communications nécessaires dans ce cadre;
  - (f) toute autre question déterminée par le comité exécutif ou le conseil

**5.4 Quorum**

- (1) À toute assemblée du conseil, une majorité du nombre total des administrateurs présents forme quorum. Pourvu qu'il y ait quorum au début de l'assemblée, celle-ci peut se poursuivre ou être ajournée, même si le nombre d'administrateurs quittant l'assemblée réduit ce nombre au-dessous du quorum.
- (2) Les administrateurs qui se sont déclarés en conflit d'intérêts sur une question particulière sont comptés pour déterminer le quorum. Nonobstant toute vacance au sein des administrateurs, un quorum du conseil peut exercer tous les pouvoirs du conseil.

**5.5 Vote**

- (1) Aux assemblées du conseil, chaque administrateur a un vote.
- (2) Toute question soulevée à une assemblée du conseil est tranchée conformément aux Règles de procédures de Robert, sauf indication contraire dans le présent règlement.

**5.6 Absence des administrateurs**

Si un administrateur est absent à une réunion du conseil, le membre qui a nommé cet administrateur peut envoyer quelqu'un à sa place à titre d'observateur. Celui-ci pourra participer aux discussions du conseil.

**5.7 Approbations nécessitant la majorité des deux tiers**

Une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés est requise pour adopter une résolution sur les questions suivantes :

- (a) les recommandations du conseil exigées au paragraphe 5.8;
- (b) l'approbation du budget et toute modification s'y rapportant;
- (c) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une politique ou procédure du conseil;
- (d) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une norme;
- (e) les décisions du conseil portant sur des questions litigieuses ou potentiellement litigieuses et pouvant compromettre l'image publique et la crédibilité de l'organisation, ainsi que sa capacité à réaliser ses objets.

**5.8 Recommandations du conseil**

Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tant qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 du présent règlement :

- (a) l'approbation du plan stratégique;
- (b) le montant de la cotisation par personne;
- (c) l'approbation des initiatives nationales spéciales;

**RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA – MODIFICATIONS PROPOSÉES POUR L'AGM 2023**

(d) la modification ou l'abrogation des Statuts de prorogation (incluant les modifications apportées au nom et aux objectifs d'Ingénieurs Canada) ou du Règlement administratif.

**5.9 Procès-verbaux des assemblées**

Les procès-verbaux de toutes les assemblées du conseil doivent être envoyés à tous les membres du conseil ainsi qu'à tous les membres.

**6 DIRIGEANTS**

6.1 Les dirigeants sont le président, le président élu, le président sortant, le chef de la direction, le secrétaire et tout autre dirigeant que le conseil peut, lorsqu'il y a lieu, nommer par résolution.

6.2 Tout dirigeant peut être révoqué en tout temps sur résolution du conseil approuvée par une majorité des deux tiers.

**7 COTISATION PAR PERSONNE**

7.1 Avant le 31 janvier de chaque année, tous les membres doivent indiquer le nombre de personnes inscrites auprès de leur organisme.

7.2 Au plus tard le 1er janvier de chaque année, le conseil doit recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1er janvier de la deuxième année suivante. Les membres doivent examiner la recommandation et fixer le montant définitif de la cotisation par personne au plus tard le 1er juillet de chaque année, la décision des membres devant prendre effet le 1er janvier de la deuxième année suivante (préavis de 18 mois).

7.3 Chaque membre doit verser à Ingénieurs Canada la cotisation par personne inscrite approuvée par les membres dans les deux mois qui suivent la réception de l'avis de cotisation ou conformément aux modalités de paiement établies pour les membres.

7.4 Si les membres ne sont pas en mesure de fixer le montant de la cotisation par personne avant le 1er juillet, la dernière cotisation par personne qui a été déterminée par les membres demeure en vigueur.

**8 AUDITEUR**

8.1 Chaque année, les membres nomment à titre d'auditeur d'Ingénieurs Canada un comptable professionnel agréé (CPA) autorisé à exercer la comptabilité publique en Ontario.

8.2 L'auditeur effectue l'audit des comptes d'Ingénieurs Canada après la clôture de l'exercice financier, et présente aux membres un rapport à ce sujet et au sujet des états financiers d'Ingénieurs Canada, lors de l'assemblée annuelle des membres.

**9 EXERCICE FINANCIER**

9.1 L'exercice financier d'Ingénieurs Canada est l'année civile.

**10 RÈGLES DE PROCÉDURE**

10.1 Dans tous les cas où aucune disposition particulière n'est prévue par la loi ou dans le Règlement administratif, les règles et les usages de la dernière édition des Règles de procédure de Robert s'appliquent autant que possible, sous réserve qu'aucune mesure ne soit invalidée du seul fait de ne pas adhérer à ces règles.

**11 MODIFICATION DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF**

11.1 La modification ou l'abrogation de tout règlement peut être proposée par un membre.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

Élection des administrateurs et administratrices		8
Objet :	Élire les administratrices et administrateurs d'Ingénieurs Canada	
Motion(s) à examiner :	<p><i>Que les administratrices et administrateurs suivants soient élus pour les mandats indiqués ci-dessous :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Tim Joseph (administrateur en poste), candidat de l'Alberta (2023-2026)</i></li><li>• <i>Heather Kennedy, candidate de l'Alberta (2023-2026)</i></li><li>• <i>Sudhir Jha (administrateur en poste), candidat des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut (2023-2026)</i></li><li>• <i>Nancy Hill (administratrice en poste), candidate de l'Ontario (2023-2025)</i></li><li>• <i>Tim Kirkby, candidat de l'Ontario (2023-2026)</i></li><li>• <i>Sophie Larivière-Mantha, candidate du Québec (2023-2026)</i></li><li>• <i>Menelika Bekolo Mekomba, candidate du Québec (2023-2026)</i></li><li>• <i>Nicolas Turgeon (administrateur en poste), candidat du Québec (2023-2026)</i></li></ul>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des 2/3-60 % (la motion doit être approuvée par au moins les deux tiers des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent des inscrits)	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Kathy Baig, présidente d'Ingénieurs Canada, et administratrice du Québec	

### Définition du problème/de l'enjeu

- Le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada stipule que chaque membre doit remettre à la secrétaire, pour examen à l'assemblée annuelle des membres, une liste de candidats et candidates qui sont des ingénieurs en règle. Seuls les candidats et candidates désignés conformément à la politique de mise en candidature établie dans le Règlement administratif sont admissibles aux fonctions d'administrateur ou administratrice.
- Dans le cadre de l'appel de candidatures, les membres reçoivent la politique du conseil 4.8, Profil de compétences du conseil, qui décrit les habiletés, attitudes et domaines de connaissances exigés des administrateurs et administratrices afin de servir les intérêts d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation. Le profil comprend aussi de l'information sur l'expérience pratique recherchée et les autres exigences d'un membre efficace du conseil.

### Action/recommandation proposée

- Que les membres approuvent la liste des candidates et candidats aux postes d'administratrices et administrateurs pour les mandats indiqués.

### Autres options envisagées

- S./O.

### Risques

- S./O.

### Répercussions financières

- Les administrateurs et administratrices occupent leur poste sans rémunération, mais peuvent se faire rembourser les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

### Avantages

- Le conseil bénéficiera durablement du soutien de ces membres dans l'exécution de son travail.

## **Consultations**

- S./O.

## **Prochaines étapes (si la motion est adoptée)**

- Ingénieurs Canada mettra à jour les déclarations et rapports exigés par le gouvernement en y incluant les renseignements sur les nouveaux administrateurs et administratrices.

## **Annexes**

- S./O.